

Un article où il est question de beaucoup de choses

La commission d'enquête sur le tramway — Importance du facteur transport dans le développement et la survie d'un quartier — Le "C.P.R." n'a pas décoré, pour la célébration du couronnement, l'ancien hôtelier Viger — Abstention significative — Le truc est-il nouveau? — Ce que fit ce vieux renard de lord Shaughnessy — Les vieux quartiers pressurés pour le développement des nouveaux quartiers et des villes de la banlieue — Le coût du transport en tram

Nous avons entre les mains le texte de la loi relative à la question des tramways de Montréal, qui a été adoptée par la Chambre de Québec. On en trouvera ailleurs le texte.

Nous avons parlé de cette question dans notre dernier article. Si nous y revenons aujourd'hui, c'est parce que nous sommes heureux de constater que le quatrième article de la loi, qui définit le champ de l'enquête, nous donne pleine et entière satisfaction.

Le plus simple est d'ailleurs de citer cet article :

4. Le comité peut et doit faire enquête relative :

a) à toute question concernant la structure financière de la Compagnie, ses méthodes de comptabilité, ses taxes, ses recettes, ses dépenses, ses profits et ses dividendes ;

b) aux conditions de travail en rapport avec cette entreprise et aux traitements et gages payés à ses employés ;

c) à toutes choses et affaires se rapportant à l'amélioration des moyens de transport public à Montréal et au sujet du contrat mentionné dans la loi 8 George V, chapitre 84.

L'alinéa c) est particulièrement important. Il permet, en effet, à la commission de faire enquête sur l'opportunité de construire des souterrains dans le centre de la ville ou encore de substituer là ou partout ailleurs le transport automobile au transport ferroviaire.

On ne révèle évidemment pas à cette phase les noms des commissaires. On ne désigne même pas leur nombre exact, puisqu'il peut être de trois ou de cinq, à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire du ministre. Mais c'est apparemment le ministre qui choisit les titulaires. Et cela contredit ce que l'on a dit, à savoir que la commission se composerait d'un représentant de la Compagnie et d'un représentant du gouvernement, le troisième membre étant choisi par les deux premiers, ce qui eût, nous semble-t-il, laissé le rôle trop beau à la principale intéressée.

Les transports en commun jouent le premier rôle dans le développement d'une agglomération humaine. Nous répétons donc ce que nous avons dit l'autre jour. Puisque enfin le moyen nous est fourni de redresser des torts anciens et profonds, mettons-le à profit. Il est important que les corps voués à la défense des intérêts de certaines parties de la ville et notamment de l'est de Montréal préparent leur dossier, s'apprennent à faire entendre leurs griefs, car ces griefs sont sérieux. Il n'est pas douteux, en effet, que le tracé des lignes de tramway et de transport de tout genre a été fait en vue de favoriser telle localité au détriment de telle autre. On en possède la preuve patente dans ce simple fait que, lorsqu'on demandait plus de tramways dans l'est, les autorités compétentes arguaient des embarras de circulation et de l'étroitesse des rues en cet endroit. Embarras de la circulation et étroitesse des rues existent dans l'ouest comme dans l'est, sauf qu'ils sont plus marqués, surtout pour ce qui est de la fréquence des embouteillages, là qu'ici. Personne n'oserait seulement le contester.

Cependant, depuis une quinzaine d'années, la Commission et la Compagnie, d'un commun accord, n'ont cessé de multiplier les lignes de tramway en provenance du nord et du nord-est tombant dans la rue Sainte-Catherine à Bleury, Saint-Laurent et Saint-Denis.

Un autre grief de la partie est contre une autre compagnie de transport, c'est la fermeture de l'hôtelier Viger. Le premier ministre, au cours du débat sur les affaires de Montréal, a exprimé son étonnement que le conseil n'ait pas forcé la compagnie du C. P. R. à respecter des engagements, aux yeux d'un juriste de la valeur de M. Duplessis, paraissent incontestables.

Dans le temps — on en voit encore des vestiges ailleurs — l'administration municipale avait à sa tête des amis de la grande compagnie ferroviaire. Nous espérons qu'il n'en est plus ainsi.

Du reste, M. Bray a donné hier une entrevue à un journal, qui, pour être brève, n'en est pas moins très au point :

— Jusqu'au Conseil privé, s'il le faut !

C'est la ferme détermination de l'échevin de Saint-Henri, M. J.-Allan Bray, de contester au Pacifique Canadien le droit de fermer l'hôtel de la place Viger ; et il appuie avec zèle la proposition que l'échevin du quartier Papineau, M. Hector Dupuis, doit prochainement soumettre au conseil municipal : que

la ville poursuive la compagnie de chemin de fer au sujet de l'hôtel précité, dans une cause-type, afin qu'on sache une fois pour toutes si le C. P. R. avait raison lorsqu'il désaffecta son hôtel de la rue Craig.

Demande avait déjà été formulée au Contentieux de poursuivre la compagnie, nous dit M. Bray, mais rien n'a été fait. "Nous allons demander au Conseil de donner des instructions formelles aux avocats de la municipalité. Nous irons jusqu'au Conseil privé, s'il le faut !"

Ceux qui passent près de la gare Viger, ces jours-ci, font une constatation significative. L'ancienne hôtellerie et la modeste construction de la gare sont attenantes. Celle-ci, sise rue Craig, a vue sur le square Viger, est très en vedette ; celle-ci est hors de la grande circulation et à peu près cachée. Cependant, à l'occasion du couronnement, les autorités du C. P. R., ultra-loyalistes comme on le sait, ont eu soin de ne pas placer la moindre décoration, le moindre bout de banderole ou le plus petit drapeau sur l'immense construction de la rue Craig. Elles souhaitent qu'on l'oublie pour pouvoir, un jour prochain, la faire disparaître.

La manœuvre ne date-t-elle pas de loin? On se rappelle qu'un jour sir Thomas Shaughnessy proposa de construire là un édifice de quatorze étages, qui ne commencerait de compter qu'au niveau de la rue Notre-Dame. Ingénieux moyen de contourner le règlement municipal, qui interdisait alors les constructions de plus de dix étages. Cependant, l'administrateur de la ville, alors nommé par le gouvernement de Québec, en tint farouchement pour le maintien du règlement. On ne pouvait qu'approuver une attitude aussi civique à l'égard d'une haute et puissante société.

Sauf erreur, quelque temps plus tard, cet administrateur inflexible, étant rentré dans la vie privée, se mettait à la tête d'une délégation pour demander et obtenir la modification du règlement de construction, afin que, dans le quartier le plus congestionné de la ville, la Banque Royale fût autorisée à construire un édifice de vingt étages.

Plus d'une fois nous nous sommes demandé si le chef de l'exécutif n'était pas de même avec le fin renard qui présidait alors aux destinées du C. P. R. Il était si simple pour celui-ci d'arguer dans la suite : l'hôtelier de la gare Viger ne nous paie plus et ne nous paiera jamais. Mais à qui la faute? Nous avons voulu construire, agrandir, moderniser. Un stupide règlement nous en a empêché : tout le monde en a demandé le maintien.

Avec le recul du temps, le truc ne paraît-il pas cossu de fil blanc, même si les successeurs du noble lord n'ont pas su en tirer parti avec la rouerie irlandaise qui le caractérisait?

* * *

Pour finir, un dernier rappel. Tous les problèmes que nous venons de remémorer sont fonction, en une large mesure, du transport ferroviaire électrique ou à vapeur. Mais il ne faut pas perdre de vue une chose (nous la rappellerons plus au long en commentant une excellente lettre que M. Anatole Vanier vient de nous faire tenir) : le facteur dominant de la situation, c'est l'absence d'un plan directeur. Sans ce plan directeur, il n'y aura jamais que développement au hasard, que chaos. Il est essentiel et, cependant, nous ne pouvons encore espérer que la ville en adoptera un. Il faudrait pour cela, comme pour le cas du tramway, l'intervention du parlement de Québec. Est-il trop tard pour qu'elle se produise cette année? Rappelons, à tout événement, nos sentiments à cet égard. Nous sommes partisans de l'autonomie de Montréal quand elle doit nous protéger contre des entreprises indiscrètes et mal venues de Québec, mais nous applaudissons à deux mains chaque fois que Québec décrète une réforme nécessaire que nos propres administrateurs n'ont pas eu le courage ou la clairvoyance d'appliquer eux-mêmes.

Tel est le cas pour ce plan directeur, dont l'absence est en train de ruiner sûrement et de plus en plus rapidement les vieux quartiers. Ces vieux quartiers ont pourtant payé tous les développements des quartiers nouveaux en se laissant bécotement imposer des charges d'une criante injustice. N'en citon qu'un exemple : celui du transport par tramway. Est-il juste, est-il raisonnable que l'on paie le même prix pour un parcours de treize milles que pour un parcours d'un demi-mille ou moins? Cependant telle est la situation. Et Westmount, Outremont et Verdun ne peuvent bénéficier du tarif uniforme que parce que les habitants des vieux quartiers se laissent tranquillement pressurer à l'avantage de ces parasites.

Louis DUPIRE

Billet du soir

"Pas de photos!"

"Non, dit Paul Martel (le père des quadrupleaux nés prématurément dimanche après-midi à Montréal et morts lundi avant-midi), non, je ne veux pas voir ma photo dans les gazettes. Partout où j'irais, les gens diraient : "Tiens, c'est le gars qui a eu quatre enfants d'une fois." Je ne veux pas que les gens me regardent sous le nez dans la rue. Ce qui m'arrive est déjà de trop. Et si vous allez mettre la photo de ma femme dans les gazettes, c'est pour le coup qu'elle ne voudrait plus jamais sortir dans la rue car elle est un peu timide" (déclaration parue dans le Star hier soir).

Hier matin, comme les journaux annonçaient cette quadruple naissance, l'un d'eux racontait que des gens avaient insisté pour photographier la mère dans son lit, avec ses enfants. Martel, ayant d'abord refusé, a voulu mettre au courant sa femme, après quoi il est revenu dire aux photographes : "Pas de photos."

Ma femme n'en veut pas. Là-dessus les photographes ont dû repartir bredouilles.

Martel aurait pu, modeste employé qu'il est, être tenté de battre monnaie à même sa femme et ses enfants. Il a refusé, dédaignant cette pseudo-célébrité qui l'aurait mis au rang des phénomènes d'un jour. Et surtout, il a respecté le repos et le calme auxquels a droit sa femme, qui, elle-même, a catégoriquement refusé de voir sa photo dans les journaux. Cela mérite félicitations.

Ce brave ménage donne une leçon de bon sens et de tact à tant et tant de personnes et de commerçants acharnés à faire paraître leurs photos dans les gazettes pour toutes sortes de prétextes et en toute occasion. Elles les font naître plutôt quatre fois qu'une, et n'ont de cesse que leur nom et leur image ne soient à l'affiche au moins chaque semaine, soit dans la chronique mondaine, soit ailleurs.

Ce prurit de publicité détestable atteint tant et tant de gens, dont l'éducation devrait être telle qu'elle eût pu leur apprendre comme ce

sont là mœurs de parvenus, qu'il est consolant de relever et de signaler l'attitude des Martel. Excellentes gens qui devraient, à cause de leur discrétion et de leur délicatesse innées, servir d'exemple à tant d'autres.

Mais hélas! le bon exemple ne prévaut pas souvent.

Pierre KIROUL

Le carnet du grincheux

Le directeur de l'orchestre de Philadelphie, Eugène Ormandy, vient de déclarer que "la cornemuse n'est pas un instrument de musique". C'est un sac-à-vent. Ce Hongrois heurte de front toute la race écossaise, si enthousiaste du bagpipe.

Tuer le bill de Montréal? Québec, en fin de session, a de bien vilains instincts. En matière d'impérialisme, un Cham-

Bloc-notes

Tour d'horizon

Le Star, qui est tout prêt à envoyer les Canadiens jusqu'en enfer, faire les combats de l'Empire, se payait hier le luxe d'un tout d'horizon diplomatique.

L'article ne manquait pas d'intérêt. On y lisait, par exemple, ceci :

Mais cette combinaison — celle de Berlin-Rome — offre un inquiétant désavantage. Il implique l'immixtion à l'endroit de la Grande-Bretagne ; car il ne semble exister aucun doute aujourd'hui que la menace la plus directe contre notre Empire réside dans les ambitions impériales de Mussolini.

Fort bien ; mais les Canadiens sont-ils prêts à se battre contre Mussolini parce que Mussolini gêne les ambitions anglaises?

On y lisait encore ceci, comme résumé du tour d'horizon (et ce n'était peut-être pas trop mal observé) :

La leçon est qu'il n'est en Europe aucune combinaison permanente d'alliances possibles. Les idéologies servent de thèmes à de beaux discours, mais ne tiennent pas. C'est chacun pour soi, et les décisions sont prises au dernier moment sur les perspectives de ce moment.

Et c'est là-dessus qu'on risquerait l'or et le sang des Canadiens!

Un bon ouvrier

Asses brièvement l'autre jour les journaux ont annoncé la mort d'un vénérable octogénaire, l'abbé Mailhiot, ancien curé.

L'abbé Mailhiot s'était fait l'historien des Bois Francs. Il était né assez tôt pour connaître bon nombre des survivants de l'ère héroïque de la colonisation dans cette région des Cantons de l'Est. Il s'était employé à recueillir leurs témoignages. Bel exemple et qui pourrait être un peu partout suivi.

L'abbé Mailhiot laisse, si nous ne nous trompons, quatre volumes sur les Bois Francs.

C'est un monument qui gardera son nom, cher aux habitants de la région et aux amoureux de la petite histoire.

La "Liberté"

La Liberté, l'hebdomadaire français de Winnipeg, vient d'entrer dans sa vingt-cinquième année. Cela ne nous rajeunit point : c'est hier, semble-t-il, qu'à la demande de Mgr Langevin, l'un de nos camarades partait pour Winnipeg y préparer les premiers numéros du journal.

Mgr Langevin avait autant qu'homme au monde compris l'importance de la presse. L'événement lui a donné plus que raison. Au cours du quart de siècle qui va s'achever, la Liberté a été l'un des plus puissants instruments de l'action catholique et française dans l'Ouest. Par elle, les groupes français du Manitoba se sont sentis tout près les uns des autres ; par elle, les autres groupes du Canada ont été mis au courant de leurs luttes et de leurs travaux.

L'effort fourni par les Franco-Manitobains au cours des vingt-cinq dernières années est très considérable. Non seulement ils ont su résister à une attaque particulièrement violente, mais ils ont su, ce qui est plus remarquable encore, poursuivre leur travail dans le calme qui suit cette tempête. Ce calme ne leur a pas fait illusion sur les dangers réels de leur situation. Ils ont institué un organisme permanent d'action et de défense qui, maintenant au moyen de souscriptions perçues régulièrement chaque année, de porte en porte dans leurs paroisses.

Le rôle, en tout cela, de la Liberté est très considérable, et l'on imagine bien que notre confrère a subi, lui aussi, au cours de la bagarre, sa part d'épreuves. Il paraît en avoir heureusement triomphé, et nous nous en réjouissons.

Pendant de longues années encore nous lui souhaitons de poursuivre, avec des succès de plus en plus grands, sa fructueuse et bienfaisante course.

O. H.

La crise ministérielle d'Espagne

Madrid, 18. — (S.P.A.) — Le docteur Negrin n'ayant pu obtenir la participation des anarcho-sindicalistes au gouvernement, on doute, à Madrid, qu'il ait vraiment fini la crise causée par la démission du cabinet Largo Caballero. C'est avec un souci vraiment croissant qu'on pense à la défense.

berlain pourrait-il présager rien de bon?

D'après un hebdomadaire parisien, les entrepreneurs en démolition s'inquiètent à-bas de savoir si les pavillons de l'Exposition seront finis en temps pour la démolition, l'autonomie prochain. Pessimistes!

Traiter de sac-à-vent la cornemuse, c'est aller l'assimiler à tant d'orateurs électoraux.

Montréal n'a pas de chance avec les quadrupleaux. Voilà deux fois qu'ils perd. Ici, Datoe défait?

Le Grincheux

La destitution du vérificateur des finances et du chef de police

Le gouvernement Duplessis modifie la loi générale adoptée du temps de M. Taschereau pour bloquer certaines destitutions de hauts fonctionnaires municipaux montréalais

Création d'une école de tourisme — Le gérant de la Commission des liqueurs pourra engager les employés — Loi pour aider tout propriétaire qui voudra réparer ou reconstruire sa maison

Tout débiteur, y compris le gouvernement, ne sera plus obligé de payer en or

Québec, 18 (D.N.C.) — Le gouvernement Duplessis présente une loi au feuillet de la Chambre modifiant la loi générale adoptée par le gouvernement Taschereau, pour bloquer certaines destitutions de hauts fonctionnaires municipaux montréalais, par l'administration Houde.

Dans cette loi on avait décrété qu'il faudrait un vote des deux tiers des membres, plus une enquête devant un juge de la Cour supérieure, pour qu'une administration municipale puisse destituer les directeurs de services, le chef de police et des pompiers, le directeur des Finances, le contrôleur, le trésorier.

Le bill amende la loi de façon que seuls, le vérificateur des Finances et le chef de police se trouvent protégés de cette façon.

Le pont de Caughnawaga

Le gouvernement a inscrit une loi au feuillet de la Chambre pour autoriser le gouvernement à garantir, sur l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, les obligations contractées par la Corporation du Lac-Saint-Louis, pour le pont de Caughnawaga, soit un peu plus de \$3,000,000.

Ecole de tourisme

Le gouvernement introduit un nouveau bill, sur l'industrie domestique. Le but principal de la loi est de créer une école de tourisme qui formerait les guides, cicérone, et délivrerait les certificats exclusifs appropriés. La loi permettrait aussi la fédération des syndicats d'initiative touristique, la fédération des guides.

Emprunts municipaux pour chômage

Le gouvernement présente aussi une loi pour prolonger le pouvoir d'emprunt des municipalités pour fins de chômage lorsqu'il n'y a pas de contrat officiel intervenu entre les gouvernements et la municipalité.

La Chambre légifère

Quelques attrapades n'empêchant pas les députés de travailler en vue de proroger la session dès cette semaine

Les lois nouvelles abondent

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 18. — Nos législateurs, après une semaine d'accalmie, ont recommencé à se casser du sucre sur la tête. C'est presque explicable. Songez que la session s'achève et qu'à partir de jeudi les députés n'auront plus, d'ici de longs mois, le plaisir de s'enguirlander mutuellement, à chaque lever de soleil. Aussi chacun tient à laisser à son ennemi préféré des signes durables et profonds de ses sentiments intimes, avant la séance d'adieu. Cela fait songer à ces jours sportifs des fins de saison, où l'on règle les comptes accumulés des menues rançunes.

Suivant la coutume, la chose s'est produite au cours de la discussion de mesures convenables, ainsi qu'on pourra le constater.

* * *

Tout d'abord M. Henry Auger, ministre de la Colonisation, a fait adopter une loi qui sépare de façon définitive et complète, le domaine de la Colonisation du domaine forestier.

Sans doute, le ministère des Terres et Forêts pouvait, de temps à autre, passer au ministère de la Colonisation, des étendues de terres domaniales, pour la culture. Mais il gardait sur ces lots un contrôle qui faisait trop souvent, de ces prétendus transferts, une moquerie. Car le ministère pouvait continuer à accorder des droits de coupe sur des terrains ainsi transportés au ministère de la Colonisation. C'est ce qui s'est pratiqué pour le canton Auclair, ainsi que l'a révélé M. le Dr Félix Dubé (Témiscouata). Pendant cinq ans environ, bien que les terres y eussent été transportées au ministère de la Colonisation, le ministère des Terres et Forêts a accordé des droits de coupe considérables. Autrement dit, on pouvait faire raser entièrement le lot du colon, après le lui avoir concédé.

De plus, lorsque le lot concédé était enclavé dans une limite forestière, il restait grevé pendant encore seize mois, du droit de coupe au

(Suite à la page 2)

La conférence d'Ottawa en 1932 n'a satisfait personne

Elle a travaillé contre nos producteurs de blé et stimulé ceux du Royaume-Uni. — Le pacte impérial et le "free-trade". — L'avis de M. W. H. Moore. — Les difficultés de la mise en pratique du traité d'Ottawa.

Les concessions de Londres faites en vue de l'impérialisme économique.

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 18. — Ni le Canada, ni l'Angleterre, ni les pays étrangers ne se sont montrés entièrement satisfaits des résultats de la conférence d'Ottawa. M. Bennett et le parti conservateur en ont reçu un éclat passager, vite éteint, parce que le chômage, au lieu de diminuer, allait en s'intensifiant et que les difficultés financières se compliquaient davantage du fait de la crise bancaire aux Etats-Unis. Le commerce canadien a ainsi contredit le bénéfice de l'accord de commerce anglo-canadien, vu les circonstances qui prévalaient au moment de la signature de l'entente. Mais il n'est pas encore prouvé que la reprise notée en 1933, 1934 et 1935, soit uniquement la conséquence du traité. Sans abuser des chiffres, sans vouloir insister davantage sur ce point, il serait utile de connaître l'opinion d'un homme qui a fait une étude particulière de la question.

L'avis de M. W. H. Moore

M. William-H. Moore, ancien président de la Commission du tarif, a pu dire le 10 mars 1937 : "L'on a prétendu qu'étant premier ministre, M. Bennett avait conclu avec le Royaume-Uni un marché très serré. En réalité, je suis d'avis qu'il n'a pas conclu un bon marché. A prendre les chiffres, ils peuvent donner l'impression d'un marché serré. La Grande-Bretagne importait des marchandises valant 56 millions de livres sterling en 1935 et atteignant une valeur de 75 millions de livres sterling en 1936. Les exportations au Canada atteignaient respectivement 22,500,000 livres sterling et 24,300,000 ces années-là. Cela laisse voir une disparité marquée. De sorte que l'on pourrait prétendre que le premier ministre a conclu un marché serré. Or, il [M. Bennett] n'agissait pas au nom des Etats-

L'agriculture anglaise

Le traité anglo-canadien de 1932 n'était pas non plus en tout point satisfaisant parce que, conclu dans l'espoir d'obtenir un marché entièrement libre pour notre blé, il servait de point de départ à une politi-

(suite à la page 2)

La conférence d'Ottawa...

(Suite de la première page)

que agricole subventionnée en Grande-Bretagne. Lorsque les représentants du Royaume-Uni sont venus à Ottawa, ils avaient déjà pris des mesures pour aider la culture du blé en leur pays. A cette époque la Grande-Bretagne ne produisait que 15 p.c. de sa consommation de blé; les dernières statistiques démontrent qu'elle en produit maintenant 25 p.c. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le Royaume-Uni prélève une partie de cette subvention sur le producteur de blé canadien au moyen d'un droit d'accise sur la farine. M. Moore qui expliquait cette situation aux Communes, avec le sourire déshabillé qu'on lui connaît, a conclu en disant simplement: "La métropole s'est protégée." Quant aux prix du blé canadien, ils ont continué comme par le passé à être déterminés par les cours mondiaux et tous les efforts de M. Bennett à vouloir diriger les cours des prix ont prouvé que la tâche était impossible.

Le traité de 1932 mal vu

Partout ailleurs que dans les rangs du parti conservateur et des industries directement intéressées dans le commerce d'exportation, le traité anglo-canadien a été mal vu au Canada. Le parti libéral ne l'a pas accepté. M. Mackenzie King n'avait pas aimé l'esprit de marchandage qui avait présidé aux délibérations. Il craignait les conséquences de l'union économique des pays britanniques. M. King a même annoncé qu'il abrogerait le traité advenant une victoire électorale libérale. Les milieux canadiens-français avaient des griefs particuliers contre ce traité parce qu'il équivalait à imposer une taxe sur les livres français, les instruments de chirurgie, fabriqués en France, etc. De telle sorte que l'opinion publique s'est aperçue assez vite que le traité ne pouvait pas avoir les résultats promis. Dès l'année suivante, d'ailleurs, la crise générale s'aggravait et le gouvernement fédéral était obligé d'augmenter ses octrois aux provinces afin de leur permettre de subvenir aux frais du chômage.

En Angleterre, l'accord anglo-canadien a été encore plus mal vu qu'au Canada. On l'a même interprété comme une reculade de la métropole en face des forces grandissantes des Dominions. "L'opposition des Dominions et particulièrement du Canada, est beaucoup trop forte, écrivait Jerrold en 1932. De multiples efforts se font pour

renforcer les relations existantes entre les diverses parties de l'Empire, mais les Dominions tendent à suivre leur propre chemin, et à produire tous les objets manufacturés dont ils ont besoin, en ne tenant compte que de leur bon plaisir. La Grande-Bretagne a son tour sera obligée de développer son agriculture." La crise économique et les ententes commerciales de 1932 ont peut-être rendu un grand service à la métropole en l'obligeant à remédier au déséquilibre financier de son économie.

Mais l'Anglais, conservateur et routinier, n'aimait pas la tournure que prenaient les événements. Il aurait préféré revenir au temps heureux et facile du *free-trade*. Les commentateurs des écrivains étrangers nous permettent d'observer d'un point de vue indépendant les conflits d'opinion qui existaient en Grande-Bretagne aussi bien qu'en les Dominions et la métropole. "L'Angleterre souffre plus que tout autre pays de l'échec du *free-trade*", écrivait Suzanne Jean et Alexandre Marc dans une étude sur les problèmes anglais parue en octobre 1932 à Paris. Les tarifs, qui sont nuls à tous, sont en train de lui porter un coup mortel. Pays industriel avant tout, elle ne voit pas sans angoisse se fermer devant elle les marchés européens, et surtout extra-européens. Elle en est amenée à accorder une liberté politique absolue aux Dominions, mais à les intégrer économiquement. Il s'ensuit une lutte héroïque qui font la part des Dominions qui font la preuve d'un attachement sentimentiel et sincère au Commonwealth et à la Couronne, mais qui essouffent même temps de tirer le maximum de profit de la situation."

Les difficultés de la mise en pratique

Lorsqu'il s'est agi de mettre le traité à l'épreuve, des difficultés nombreuses et tracassières ont surgi. Les exportateurs britanniques se sont plaints des entraves que le gouvernement canadien mettait au commerce et des droits dont leurs marchandises étaient frappées à leur entrée au Canada, non pas des droits de douane, mais des droits d'accise, de la taxe sur les ventes et des droits d'antidumping. La Chambre de commerce de Manchester demandait, en novembre 1932, la révision du traité anglo-canadien afin de supprimer le plus tôt possible au Canada les taxes de change, droits de dumping et surtaxes, pour les remplacer par un seul droit franchement fixé sur chaque catégorie de marchandises. La même Chambre de commerce passait une résolution dans laquelle il était dit: "La Chambre espère aussi qu'un nouveau traité commercial anglo-russe remplacera bientôt celui qui doit expirer prochainement". Les Anglais n'avaient pas encore complètement abandonné l'espoir d'importer ce dont ils avaient besoin aux plus bas prix possibles, sans se préoccuper de la provenance des produits. L'opposition à une politique économique impériale se manifestait surtout aux Communes et dans la presse de Londres.

Bien que le traité ne fût pleinement favorable ni au Canada ni à l'Angleterre, les deux pays ne l'ont pas moins accepté. Au Canada, il entraînait beaucoup de vanité dans les déclarations claironnantes des politiciens. Le gouvernement canadien croyait sincèrement avoir fait chanter l'Angleterre et il s'en glorifiait. En outre il était heureux de s'être assuré une base de préférence pour les produits canadiens et un marché sûr pour notre commerce. Ce n'était peut-être pas tout ce qu'on eût pu souhaiter; mais c'était quelque chose. En Angleterre, l'opposition s'est faite sur le terrain économique seulement. Elle n'a duré qu'un temps parce qu'on a vu plus vite en Angleterre qu'au Canada les avantages spécifiquement impériaux des ententes. Un journal européen disait: "On demeure certain que, au point de vue purement commercial, les avantages consentis par la Grande-Bretagne sont plus importants que ceux qu'elle a recus. Les compensations du Royaume-Uni sont d'ordre politique, et il faut les voir dans le maintien de l'intégrité de l'Empire et du lien impérial."

L'Angleterre officielle a accepté de passer pour un temps sous la férule de M. Bennett. Il importait par-dessus tout de ne pas laisser voir à l'étranger ce qui divisait l'Empire. La conférence de 1932 est venue à plusieurs reprises à deux doigts de l'échec. Pour éviter le scandale que cela n'eût pas manqué de produire en Europe, l'Angleterre a fait des concessions surprenantes à l'irréductible canadien. Mais M. Baldwin espérait bien se reprendre à l'expiration du traité. L'essentiel pour le moment était de resserrer les liens économiques d'un Empire dont les nations avaient acquis l'autonomie politique. A ce seul point de vue, les résultats favorables de la conférence dépassaient en importance l'irritation qu'éprouvaient les délégués anglais à voir refuser leurs propositions par les représentants des Dominions.

Les Anglais sont gens rompus au jeu des concessions et des prévisions.

Leopold RICHER

Vient de paraître

Pour nous grandir

Par Victor BARBEAU

Un livre franc, loyal, humain, écrit à l'intention de ceux qui s'alarment de notre rattachement national, économique, social, intellectuel et cherchent les moyens d'y remédier. Une réponse directe en un style direct aux questions que soulève "Mesure de notre taille". La responsabilité des individus et celle des institutions. En vente à la librairie du Devoir. Un dollar franco.

Siège Social: 2630 NOTRE-DAME OUEST

La Compagnie d'Assurance Funéraire

URGEL BOURGIE, LIMITEE

Incorporée par Lettres Patentes de la Province de Québec au capital de \$150,000

ASSURANCE FUNERAIRE ET DIRECTEURS DE FUNERAILLES

Taux en conformité avec la loi des assurances, sanctionnée par le Parlement de Québec

Dépôt de \$25,000.00 au Gouvernement — Salons mortuaires à la disposition du public

SERVICE JOUB ET NUIT.

La Chambre législative

(Suite de la première page)

profit du concessionnaire forestier. On sait que le droit de coupe résiduel par acre de six cents vient d'être aboli par une loi spéciale. Par la nouvelle loi, "les terres de colonisation" qui seront désignées par le lieutenant-gouverneur en conseil seront exclues de tout permis d'exploitation forestière dès le moment de leur transfert sous le contrôle du ministre de la Colonisation."

De plus, le ministre des Terres et Forêts ne pourra reprendre des terres domaniales publiques transférées au ministère de la Colonisation, que sur le consentement de ce dernier et après rapport du lieutenant-gouverneur en conseil. Il en sera de même lorsqu'il s'agira de rétrocéder au ministère des Terres et Forêts les terres déjà transférées au ministère de la Colonisation.

De plus les terres de colonisation seront exclues de tout permis d'exploitation forestière dès le moment de leur transfert au ministère de la Colonisation.

Non seulement la loi démarque plus nettement les domaines de la colonisation et forestier, elle donne au ministre de la Colonisation, tous les pouvoirs que possédait le ministre des Terres et Forêts sur les nouvelles terres ainsi concédées à son département.

M. Auger a fait abroger aussi la loi qui permettait au gouvernement d'acheter des lots mis en vente pour taxes dues, par les municipalités et conseils de comtés, à condition que le prix ne dépasse pas \$5 l'acre. Le droit de rachat de deux ans, laissé à tout contribuable d'une municipalité fait vendre les biens, était réduit en la circonstance à quatre mois.

M. Duplessis fait adopter une loi, pour remettre sous la seule autorité du ministre des Affaires municipales, une foule de pouvoirs d'approbation, d'enquête, etc., jusqu'ici dévolus obligatoirement, et au ministre et au conseil des ministres, multipliant ainsi les procédures, les possibilités d'intervention politique, diminuant d'autant l'autonomie du ministre dans son département.

La Chambre a ensuite voté la loi de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal qui autorise la Commission à emprunter \$600,000 pour rétablir les salaires des professeurs à leur niveau normal.

M. Bilodeau, ministre des Affaires municipales, a fait adopter un bill qui permet à toute municipalité d'adopter, d'ici six mois, une résolution pour consolider les arrérages de taxes municipales ou scolaires non prescrites, en vingt paiements annuels. Celui qui voudra en bénéficier devra donc payer annuellement et le compte de taxes annuelles courant, plus un vingtième des taxes dues.

M. Bilodeau a fait aussi adopter une loi par laquelle le gouvernement voté \$15,000 pour le Congrès du parler français de 1937, \$85,000 pour la construction et la réparation des écoles et maisons d'enseignement et place \$400,000 par année, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique pour augmenter les salaires des instituteurs et institutrices ruraux.

M. Duplessis a fait voter une loi pour permettre au gouvernement d'instituer un comité d'enquête de trois à cinq membres afin de mener une enquête complète sur la question du tramway à Montréal sous toutes ses faces.

M. Duplessis a fait aussi voter une loi pour la réouverture de l'usine de Chandler. La compagnie paiera toute la dette municipale et scolaire, la dette totale des taxes et diverses dettes laissées en souffrance depuis la fermeture de l'usine il y a quelques années.

Incidentement, le premier ministre a révélé que la machinerie présente des pulperies dans la province de Québec est ainsi faite que l'on prétend être obligé de tenir l'outilillage en opération constante, dimanche et semaine, sous peine de pertes extrêmement lourdes. Le premier ministre a obligé l'International aux Trois-Rivières, à modifier cet outilillage de façon à ne permettre l'arrêt normal, le dimanche. La compagnie a déjà dépensé \$300,000 pour cette fin; la dépense atteindra \$500,000. M. Duplessis ajoute que toutes les fabriques de pâte et de papier de bois devront modifier leur outilillage de même façon et respecter l'observance du dimanche.

Alexis GAGNON

"Comment vivre au foyer"

PAR ELISABETH CHOUQUET

Chez les marins

A la 75e réunion annuelle de l'Institut des marins hier soir, M. Ritchie Bell, gérant, a annoncé que l'Institut a eu le bonheur d'hériter d'une somme de \$100,000 de William Gilman Cheney. Il a fait observer cependant que cela ne veut pas dire que l'Institut va se jeter dans la dépense jusqu'au cou. Au contraire, l'Institut devra continuer à compter ses sous. M. Bell a proposé cependant comme chose nécessaire la dépense de \$25,000 pour l'aménagement d'un terrain de jeux en plein air pour les marins.

On a élu M. Mc. Duff à la présidence pour la nouvelle année. Il y aura ce soir concert à l'Institut.

Les petites Dionne

Corbeil, province d'Ontario, 18. (C.P.) — Le moi de mai marque de multiples anniversaires dans la famille des quinquettes Dionne. Mme Dionne a célébré son 28e anniversaire le 9 mai, jour des mères; sa deuxième enfant, Thérèse, a eu ses huit ans la semaine dernière. Et le 28 mai, les célèbres quinquettes auront trois ans.

Le mariage du duc de Windsor

Union de l'ex-roi avec Mme Wallis Warfield est fixée au 3 juin, au château de Candé

Nul membre de la famille royale de Grande-Bretagne ne sera présent

Monts (France), 18 (S.P.A.) — Ce sera le 3 juin et au château de Candé que le duc de Windsor et Mme Wallis Warfield contracteront union. Et nul membre de la famille royale de Grande-Bretagne ne sera présent.

Ces nouvelles ressortissent d'une communication que l'hôte du duc et de Mme Warfield, M. Norman Rogers, a faite à une centaine de journalistes ce matin. M. Rogers a aussi dit que seuls ceux qui étaient avec le duc et Mme Warfield ces derniers mois recevront des invitations. Il n'a pas voulu préciser davantage ce point.

Le 3 juin était l'anniversaire de naissance du père du duc. Les anniversaires de naissance du duc et de Mme Warfield sont en juin: le 19, Mme Warfield aura 41 ans, le 23, le duc entrera dans sa 44e année.

Ce n'était pas un prête-nom

Les Trois-Rivières, 18. — Albert Boulay, pétitionnaire dans une action en déqualification contre l'échevin L.-A. Hébert, prise le 30 mars 1937, n'était pas un prête-nom pour l'ingénieur Zéphirin Lambert, pétitionnaire dans une seconde action en déqualification prise après le renvoi de la première contre le même échevin. Telle est la décision rendue en Cour supérieure, hier, par le juge H.-A. Fortier. Le fait que Lambert a fourni des renseignements à Boulay et a même recueilli des souscriptions pour l'aider à payer les frais ne prouvent pas que la cause de Boulay était la sienne et ne peuvent faire de Boulay le prête-nom de Lambert.

L'échevin Hébert demandait par sa motion que les procédures dans la seconde action en déqualification fussent retardées jusqu'à l'acquiescement des frais de la première action, celle de Boulay, renvoyée parce que le dépôt exigé du pétitionnaire par la loi n'avait pas été fait dans son entier.

L'ingénieur de la cité, M. Z. Lambert, demande la déqualification de l'échevin L.-A. Hébert, parce qu'il aurait vendu illégalement des remèdes à la ville et aurait rempli illégalement des ordonnances pour des chômeurs.

Le maire de Ste-Sophie de Levrard

Les Trois-Rivières, 18. — Un bref de *quo warranto* qui avait été émis à la demande de J.-B. Mailhot contre Robert Monette, maire de Sainte-Sophie de Levrard, a été annulé par le juge H.-A. Fortier, en Cour Supérieure. On alléguait contre le maire Monette qu'il n'avait pas prêté le serment d'office dans le délai de trente jours prescrit par l'article 240 du code municipal. Monette avait été nommé maire par résolution. Il se trouvait alors dans les chanciers où n'habitait aucun fonctionnaire devant lequel prêter serment. Le tribunal a décidé qu'il s'agissait d'un cas spécial, hors de la connaissance de Monette et qu'on ne pouvait lui en faire grief. Pour ces raisons le chef de *quo warranto* a été annulé.

Le "Hindenburg"

Lakehurst, (New Jersey), 18. — (S.P.A.) — On apprend que le capitaine Max Pruss, qui commandait le dirigeable *Hindenburg*, et son second, le capitaine Albert Amst, ne pourront pas déposer au sujet de la catastrophe avant un mois, à cause de l'état de leurs blessures.

Démission d'un ambassadeur à Valence

Valence, 18. — (S.P.C.-Havas). Peu après l'avènement du cabinet Negrin, M. Luis Araquistain s'est démis de l'ambassade de Valence d'Espagne. Il n'a pas révélé la raison de sa démission.

Thèse de M. Chs. Goulet pour le doctorat en musique

Dmarche prochain, à 8 h. de l'après-midi, à la salle Saint-Sulpice, M. Charles Goulet, directeur des *Disciples de Massenet*, soutiendra une thèse pour l'obtention du grade de docteur en musique.

La conférence impériale

Londres, 18. — (S.P.C.) — Les délégués à la conférence impériale se sont réunis ce matin au no 10 de la rue Downing. La conférence ne devant se poursuivre que demain, des bruits ont couru. On a dit, entre autres choses, que les délégués se réunissaient secrètement chez le premier ministre. En réalité, les délégués sont allés à la résidence officielle du premier ministre simplement pour discuter la formation d'un comité des questions constitutionnelles. Parmi les questions dont ce comité s'occupera, il y aura celle de la nationalité.

Nouveautés françaises

LA FORTUNE DE LA FRANCE, par Jacques Bainville. Volume de 365 pages: 1.25.
IMAGES D'EPINAL par la Princesse Bibesco. Volume de 270 pages: 1.00.
APPEL AU BON SENS, par le R. P. M.-S. Gillet. Volume de 320 pages: 0.80.
SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE, (tome III), par Lucien Corpechot. Volume de 260 pages: 1.00.
MUSOLINI ET SON PEUPLE, par René Benjamin. Volume de 260 pages: 1.00.
LE COMMUNISME ET LES CHRETIENS, par François Mauriac, R. P. Ducaillon, Nicolas Berdiaeff, Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Daniel-Rops. Volume de 265 pages: 0.90.
L'AMOUR HUMAIN de l'enfance au mariage, par le R. P. François Charnot. Volume de 330 pages: 0.75.
VIVRE, par M. M. Arami. Volume de 250 pages, 40 héliogravures: 0.75.
SUR LES GENOUX DE MAMAN le catholicisme de bébé, par M. Compain de la Tour Girard. Volume de 155 pages: 0.40.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Une partie des déclarations de Choquette acceptées

Ce matin, devant le jury, se continuait le procès de Gaétan Choquette, 20 ans, de Mariville, accusé du meurtre de Mme H. Broseau, commis le 20 mars dernier. Le premier témoin, M. J. Bouthillier, déclare que Choquette et Patenaude sont venus le 22 mars après-midi prendre de la bière chez lui et que Patenaude a versé de l'alcool dans le verre de Choquette. Puis Jos. Patenaude, 30 ans, comptable de St-Hyacinthe, et beau-frère de la victime, raconte comment il a rencontré l'accusé ce jour-là, les paroles qu'il ont prononcées:

"Je vais me livrer à la police de Longueuil, a dit Choquette, mais ce n'est pas moi qui ai fait le coup". Mais comme Patenaude rapporte certaines paroles de menace qu'il a proférées à l'égard de Choquette, la défense s'y oppose, et après une longue discussion entre les avocats et le juge, au cours de laquelle le tribunal demande aux jurés de se retirer de la salle, la poursuite consent à ce que toutes les déclarations de l'accusé, subséquentes aux menaces faites par Patenaude soient retirées.

Le dernier témoin de l'avant-midi, M. J. Gravel, 29 ans, de Longueuil, est celui qui a couru après Choquette et l'a ramené entre les mains de Patenaude, quand Choquette venait à peine de s'échapper de la garde de celui-ci et qu'il avait réussi à gagner un bosquet voisin.

Une nouvelle discussion s'élève entre les avocats et le juge et, cette fois, le tribunal permet au témoin de rapporter les déclarations de Choquette: "Ce n'est pas moi l'auteur de ça, a dit Choquette. Ce sont deux personnes de Longueuil, les deux Bonin, qui sont venus avec de la boisson, et qui m'ont enivré. J'ai alors perdu l'idée et je ne me souviens rien". La cause est remise à cet après-midi.

La consommation du lait à Montréal

M. l'échevin Monette, du quartier Crémazie, a déclaré hier que la consommation du lait à Montréal a beaucoup diminué depuis 1931, qu'elle était alors de 75,000 gallons par jour et n'est plus maintenant que d'environ 65,000. M. le Dr Houde, du service municipal de santé, interrogé à ce sujet, a dit qu'il n'a pas les chiffres pour 1931, mais de 1933 à 1936 il y a eu augmentation: selon lui en 1933 la consommation était de 68,000 gallons par jour, en 1934, 67,800, en 1935, 69,900, et en 1936, 70,120. Par contre le Dr Houde a admis que la consommation par tête a diminué depuis 1931. Elle était en 1929, de .65 de chopine par tête et par jour, de .72 en 1931, de .64 en 1933, de .65 en 1935, et de .64 en 1936.

M. Monette prétend que la diminution est due au onde de fixation du prix du lait.

Le salaire des instituteurs de Québec

Québec, 18. — (D.N.C.) — "Ce que je puis vous promettre, c'est que vous aurez une augmentation de salaire en septembre prochain" déclarait hier soir M. J. E. Beaubien, président de la Commission Scolaire de Québec à une délégation d'instituteurs et d'institutrices qui étaient venus rencontrer les commissaires, à leur réunion mensuelle à l'hôtel de ville, pour leur demander le rétablissement des augmentations statutaires.

L'Orchestre de Philadelphie au Forum, ce soir

Le concert que donnera, ce soir, au Forum, l'Orchestre symphonique de Philadelphie sous la direction de José Iturbi, commencera à 8 heures et durera précises. Billets chez Ed. Archambault et au Forum.

La conférence impériale

Londres, 18. — (S.P.C.) — Les délégués à la conférence impériale se sont réunis ce matin au no 10 de la rue Downing. La conférence ne devant se poursuivre que demain, des bruits ont couru. On a dit, entre autres choses, que les délégués se réunissaient secrètement chez le premier ministre. En réalité, les délégués sont allés à la résidence officielle du premier ministre simplement pour discuter la formation d'un comité des questions constitutionnelles. Parmi les questions dont ce comité s'occupera, il y aura celle de la nationalité.

Nouveautés françaises

LA FORTUNE DE LA FRANCE, par Jacques Bainville. Volume de 365 pages: 1.25.
IMAGES D'EPINAL par la Princesse Bibesco. Volume de 270 pages: 1.00.
APPEL AU BON SENS, par le R. P. M.-S. Gillet. Volume de 320 pages: 0.80.
SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE, (tome III), par Lucien Corpechot. Volume de 260 pages: 1.00.
MUSOLINI ET SON PEUPLE, par René Benjamin. Volume de 260 pages: 1.00.
LE COMMUNISME ET LES CHRETIENS, par François Mauriac, R. P. Ducaillon, Nicolas Berdiaeff, Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Daniel-Rops. Volume de 265 pages: 0.90.
L'AMOUR HUMAIN de l'enfance au mariage, par le R. P. François Charnot. Volume de 330 pages: 0.75.
VIVRE, par M. M. Arami. Volume de 250 pages, 40 héliogravures: 0.75.
SUR LES GENOUX DE MAMAN le catholicisme de bébé, par M. Compain de la Tour Girard. Volume de 155 pages: 0.40.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR", 430 Notre-Dame est, Montréal.



Vichy Suprême

Limonaire Gazeuse Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imitée parce que supérieure. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OUMET, Ag. gén. pour le Canada. 84, est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!



GIN CANADIEN

meLchers

Incontestablement meilleur

London Club London Dry Gin

Fondée en 1898

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED

Montréal et Berthierville, P.Q.

Three Castles Extra Special Liqueur Whisky

"la relève"

5e et 6e cahiers — avril-mai — 3e série

La Vierge à midi, Ma Conversion par PAUL CLAUDEL

Paul Claudel ROBERT CHARBONNEAU

Une amitié de Claudel PAUL BEAULIEU

Caricature de Claudel ROGER LAPALME

Chroniques

Etude sur Hedda Gabler ROBERT CHARBONNEAU

Le Christ et l'Ouvrier ROBERT ELIE

Le numéro: 15 cents

L'abonnement (10 cahiers): \$1.

36, avenue Roskilde, Outremont.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, tous les pays au tarif des compagnies G.E.S. LE "DEVOIR". Billets émis pour de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361

HOTEL QUEEN MARY

(Dollard THEORET, prop.)

3774, Ch. Reine-Marie - Montréal

Etant voisin de l'Oratoire St-Joseph, les pèlerins ont tout avantage à y descendre. Tarifs raisonnables.

Cherchez-vous un imprimeur?

ADRESSEZ-VOUS A

L'imprimerie Populaire, Limitée

éditrice du journal

LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidité, aux meilleurs prix, tous vos travaux de typographie

CARTES DE VISITE

Travaux de Ville

Menus - Têtes de lettres

Faire-part - Factures

Prospectus - Programmes

LIVRES - AFFICHES

Catalogues - Brochures

Périodiques - Journaux

VOYEZ-NOUS OU TELEPHONEZ — NOTRE REPRESENTANT PASSERA CHEZ VOUS.

130, Notre-Dame Est, Montréal

Téléphone: BELAIR 3361

POUR VOUS si vous vivez POUR VOTRE FAMILLE si vous ne vivez pas

Bannissez tout souci au sujet de votre avenir financier... Prenez vos mesures de façon à être sûr qu'il y aura de l'argent pour vous si vous arrivez à l'âge de prendre votre retraite, et pour votre famille si vous n'y arrivez pas. Vous pouvez obtenir cette "double protection" de la plus récente police de la New York Life Insurance Company sur le plan Vie Entière Prime Viagère. Cette police intéressante offre un plan financier annuel flexible pour protéger l'avenir financier de votre famille et le vôtre. C'est notre police la plus populaire; elle est émise à un taux de prime plus bas que celui de nos autres contrats sur les plans Vie Entière ou Assurance Mixte. Ecrivez aujourd'hui même pour demander la plaquette descriptive et intéressante sous le titre: "DEBARRASSEZ-VOUS DES SOUCIS DE LA VIE".

New York Life au Canada

La NEW YORK LIFE, une compagnie mutuelle fondée en 1845, a commencé à faire des affaires au Canada en 1868, au cours de l'année qui a suivi la Confédération. C'est une compagnie forte et bien administrée, avec les réserves couvrant ses polices calculées sur la base la plus conservatrice employée par les Compagnies d'Assurances sur la Vie au Canada et aux Etats-Unis. Tous ceux qui seraient intéressés à obtenir un contrat d'Agence s'ont pris d'écrite, pour plus amples renseignements, à l'adresse ci-dessous.

Détachez Remplir Mettre à la Poste

Sans m'engager à quoi que ce soit, je vous prie de vouloir bien m'envoyer votre plaquette "DEBARRASSEZ-VOUS DES SOUCIS DE LA VIE".

M. F. G. Ketcheson, directeur d'agence, compagnie d'assurance "New York Life", Immeuble du "Sun Trust", Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Nom

Adresse

Date de naissance

NEW-YORK LIFE INSURANCE COMPANY

— CALENDRIER —
 Demain: MERCREDI, 19 mai 1937
 Quatre-temps: Saint Pierre Célestin, p. c.
 Lever du soleil, 4 h. 28.
 Coucher du soleil, 7 h. 27.
 Lever de la lune, 2 h. 10.
 Coucher de la lune, 1 h. 34.
 Dernier quart, le 3, à 1 h. 56 m. du soir.
 Nouvelle lune, le 10, à 8 h. 17 m. du matin.
 Premier quart, le 17, à 1 h. 38 m. du matin.
 Pleine lune, le 25, à 2 h. 38 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —
 NUAGEUX, FRAIS
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 55.
 Minimum 45.
 Demain maximum 55.
 Minimum 45.
 Même date l'an dernier 62.
 BAROMÈTRE: 10 h. a.m.
 Chiffres fournis par la station
 M.-B. de Montréal, 300-A-Denis, Montréal

La réorganisation de la régie des liqueurs

Levenu de \$0.66 pour l'ancien président de la C. L. Q. — Le travail de M. le notaire Savoie à la Commission du Tramway, les nominations canadiennes-françaises et les billets bilingues — Le monopole détenu par certaines marques sera brisé — L'encouragement aux vins légers et au cidre de pomme

"M. Savoie est le premier ministre et le premier ministre est M. Savoie" (M. Bouchard) — En abolissant les commissaires, on a aboli la commission

Le débat de ce matin à l'Assemblée législative

Québec, 18. — (D.N.C.) — La loi électorale, présentée par le premier ministre, est prise en considération dès le début de la séance de la chambre, ce matin.

M. Duplessis. — Dans la loi électorale que nous avons approuvée l'automne dernier, nous enlevions le droit de vote aux substitués de Couronne. Or, il arrive, dans les districts ruraux, par exemple, que ces substitués ne sont que temporaires, et nous avons considéré qu'il était injuste de les défranchiser. Par ce bill, nous amendons la loi pour leur permettre de voter, nous disons également que les liens des députés dans les hôpitaux ou ailleurs ne pourront voter. Nous disons également que celui qui achète un autre électeur ne pourra voter. D'après l'ancien loi, celui qui s'était vendu dans une élection ne pouvait voter, mais on a dit que souvent celui qui achète est plus coupable que celui qui se vend, et nous disons aujourd'hui que celui qui achète sera défranchi également.

M. Oscar Drouin. — Qui décidera-t-elle?

M. Duplessis. — Au poll, quand il y a des doutes, on assermenté l'électeur, et on lui demande: Vous le vous êtes jamais vendu dans une élection?

M. Oscar Drouin. — Alors, on lui demandera: Avez-vous acheté? (rires et appl.)

Le bill est alors adopté en troisième lecture sans amendement.

A la C. L. Q.

Le comité plénier de la Chambre passe ensuite à la loi garantissant l'indépendance de la Commission des Liqueurs. Cette loi a pour but de permettre, sur la recommandation du gouverneur en conseil, d'un assistant-général de la Commission des Liqueurs, et d'attribuer au gérant le droit de nommer des employés.

Voyages à Paris et à Edimbourg

M. Duplessis. — Conformément à la promesse que nous faisons au cours des élections, nous avons aboli la Commission des Liqueurs dès notre arrivée au pouvoir; il y avait à la Commission des Liqueurs un certain favoritisme pour ne pas dire plus pour le moment. Il y a une rumeur à l'effet qu'avant chaque élection des agents du gouvernement se rendaient à Paris, à Edimbourg pour rencontrer les distillateurs et leur promettre des contrats pour quatre ou cinq années à l'avance s'ils souscrivaient à la caisse électorale.

M. C. Bastien. Avez-vous des preuves ou si vous parlez d'après des ouï-dire?

M. M. Duplessis. A part cela, la commission favorisait la contrebande, à la faveur de lois faites sous prétexte de l'empêcher. Sur la requête d'un simple commissaire, un magistrat pouvait faire exécuter des descentes par un homme qui n'avait aucun mandat.

Il y en avait à la Commission des Liqueurs ailleurs. Cette commission était devenue un véritable tribunal d'inquisition comme en Espagne. Nous avons aboli tous les commissaires en leur donnant un salaire d'un dollar par année, ce qui assure à l'ancien président, M. Cordeau, un revenu de \$0.66 par année. (Rires.)

M. Herman Barrette félicite ensuite le gouvernement d'avoir aboli la Commission des Liqueurs et d'avoir présenté le bill actuellement à l'étude en citant des cas d'illicéité qu'il attribue à la commission aujourd'hui abolie.

M. Barrette termine en disant que les députés et les dirigeants de la Commission des Liqueurs pactisaient avec les contrebandiers.

Tribunal de tortionnaires

M. Bastien. — Le premier ministre a lancé de nombreuses accusations contre la Commission des Liqueurs. Au cours de la session d'urgence, il a passé une loi pour abolir cette loi. Aujourd'hui il annule qu'il n'appelle plus un organisme "loi de corporation". Il a parlé de ces "corrupteurs" et de ces "pilleurs" de la Commission. Il n'en a pas traduit un seul à l'enquête des Comptes Publics, devant ce tribunal de tortionnaires.

Il se vante d'avoir fait disparaître les cinq commissaires. Comment se fait-il que M. Desautels soit encore là? Puis, il semble que les bons hommes soient rares dans son parti puisqu'il a pris le notaire Savoie qui était déjà à la Commission du Tramway, pour le placer aussi à la Commission des Liqueurs.

Il y a à cette commission, de plus un grand ami du premier ministre, M. Moineau, l'avocat Starny y occupe quelque fonction; M. Zéphirin Hébert y fut un temps.

Le cas de M. Cordeau

Cette commission devait marcher

comme par enchantement à l'entendre avec des gens qui ne seraient pas payés. Puis on a continué les nominations. On a nommé M. Percy Trevelyan. Personne ne connaît ce dénommé Trevelyan, (protestations de M. René Labelle, St-Henri) du moins comme un expert dans le commerce des liqueurs. Le premier ministre dit aussi avoir gardé une pension de \$66 sous à M. Cordeau; que fait-il de la pension complète d'un autre président d'une autre commission? Comment expliquera-t-il cela, lui, au public, un fils de juge, un avocat et un procureur général?

M. Duplessis. — 66 sous c'est encore trop cher pour M. Cordeau.

M. Bastien. — Vous avez tenu deux enquêtes des comptes publics et vous n'avez pas eu le courage d'assigner M. Cordeau pour lui permettre de se justifier de toutes les attaques que vous avez faites contre sa réputation.

Mais ce qu'il a dit de l'ancienne Commission des Liqueurs, le public de Montréal le dit de la sienne.

M. Boyer. — Quand le député parle de l'enquête des Comptes publics, sait-il que nous avons enquêté dans le cas de M. Charles Lancelotti? et pouvait-on enquêter en même temps sur le cas des officiers de la Commission des Liqueurs? Que le député de Berthier attende, cela viendra.

Quelle chose de plus propre

M. Béique. — La Commission à la tête de laquelle il y a des hommes nouveaux a eu un surplus. Je félicite le gouvernement de la nomination du notaire Savoie à ce poste de confiance. Le député de Berthier se plaint du fait que nous ayons changé le mot "commission" en celui de "corporation". C'est que l'expression de Commission des Liqueurs s'était pourrie dans l'esprit des gens. On ne pouvait plus l'employer. Il fallait quelque chose de plus propre.

Le chef d'opposition est venu avec la police de la Commission parler à Saint-Lambert pendant la campagne électorale. Il a provoqué la population. Après un discours à l'emporte-pièce, Saint-Lambert m'a donné une majorité de 500.

M. Bouchard. — On vous l'a prêté, cette majorité. Vous allez voir qu'on va s'empreser de la reprendre à la prochaine occasion. (Rires.)

M. Béique. — Que le chef de l'opposition parle pour son propre compte. On en a pour 50 ans ici (rires). Une nouvelle administration aux Liqueurs, ce sera tant mieux pour la province et tant mieux pour le peuple. (Appl.)

M. Duplessis. — Je ne veux pas suivre le député de Berthier sur son terrain.

M. Bastien. — Je vous ai suivi, moi, je vous ai répondu.

Le meilleur des quatorze

M. Duplessis dit que si M. Bastien suit l'ancien régime dans ses errements il ne suit pas néanmoins son chef, M. Bouchard, car il compte bien le remplacer.

M. Bastien. Le chef de l'opposition est un bon homme, j'en suis fier de mon chef.

M. Duplessis. — Et combien le député de Berthier a raison! car c'est le meilleur des quatorze et il est incontestablement supérieur au député de Berthier (rires).

M. Bastien. — Et à vous par-dessus le marché.

M. le notaire Savoie

Le député de Berthier a parlé de M. le notaire Savoie. Je me flatte de compter M. le notaire Savoie comme un ami, et son amitié m'honore. M. Savoie est un homme remarquable par ses qualités d'intelligence, de caractère et de cœur. Il est aussi et avant tout l'honorable homme, et ses qualités d'intégrité parfaite, et de cœur, en ont fait pour moi un ami dont je m'honore hautement.

Parti pauvre de chez lui, il a eu le courage de travailler sur le tramway de Montréal, pour gagner ses cours. J'ai eu l'avantage de le connaître au collège et à l'Université, et il a été pour moi un ami qui jamais n'a fait défaut dans les heures les plus sombres que l'opposition du temps a traversées.

Mais si au lendemain de la campagne électorale, j'ai avec plaisir nommé M. Savoie à un poste important, ce n'est pas tant à cause de l'amitié qui nous unissait, qu'à cause de ses qualités remarquables de caractère, de son jugement, de sa perspicacité et de son absolue intégrité. C'est une des nominations dont je me glorifie le plus, comme l'une des plus utiles au bien de la province.

A la Commission des Tramways où il a été vice-président et qu'il va quitter le 1er juin prochain, il a réalisé en peu de temps des choses remarquables. C'est ainsi qu'il a

fait nommer pour la première fois, dans l'histoire de la compagnie, un canadien français au poste de surintendant, passant ainsi d'un salaire de \$2,400 à un salaire de \$8,000. Et il l'a réussi, grâce à son talent, son tact, son doigté et la fermeté qu'il a su montrer en temps opportun.

De même il a réussi à faire nommer comme ingénieur en chef de la compagnie M. Duperron, un canadien-français. Et c'était aussi la première fois que la chose se produisait. De même il a établi des billets, détail qui prouve que son attention était constamment en éveil et qu'il savait agir sûrement et efficacement.

M. Savoie avait montré des qualités de bon administrateur, de loyauté et d'intégrité. Je n'ai pas trouvé de meilleur serviteur pour la province et pour le poste de la régie des liqueurs.

Les affaires de la régie

M. Duplessis dit que le gouvernement actuel a pris la régie des liqueurs avec un déficit de \$600,000 et a transformé ce déficit en un crédit de \$700,000. Le chiffre d'affaires a augmenté en quatre mois de \$1,382,000. Les dépenses d'administration ont été diminuées de \$150,000 par année. On a supprimé aussi la coutume qu'avaient prises certains amis du régime d'aller se ravitailler à la Commission, sans payer comptant, mais en "montant" des comptes.

Nous allons, dit M. Duplessis, augmenter les salaires des petits employés, des commis de magasins, et nous n'augmenterons que \$18 par semaine. L'augmentation ne pourra être considérable pour le moment, mais elle sera assez sensible. Nous voulons donner aux petits employés des salaires raisonnables au lieu de payer des gros salaires à des commissaires pour ne rien faire.

M. Duplessis dit qu'au temps de l'ancien régime, les amis des puissants étaient allés en Europe et ils avaient accordé, moyennant compensation substantielle, diverses marques pour le monopole du commerce. Ce monopole sera brisé et toutes les bonnes marques seront offertes, on favorisera surtout la vente des vins légers, et si possible du cidre de pommes.

M. Duplessis dit qu'un groupe de distillateurs s'était formé pour vendre l'alcool au gouvernement actuel à \$1.80 alors que le prix ailleurs était de \$1.50. On comptait tromper le gouvernement.

Mais le premier ministre a exigé le rabais à \$1.40 le gallon, obtenant ainsi une économie de plus de \$50,000 rien que de ce fait.

M. Duplessis dit que le commerce des liqueurs servira à vendre les produits québécois, et notamment le poisson de nos pêcheries.

M. J.-G. Bélanger, député de Dorion, félicite ensuite le premier ministre d'avoir confié des postes importants à M. le notaire Savoie, et à M. Moineau à la Commission des Liqueurs. Il fait l'éloge de ces deux administrateurs, et dit que tous les employés sont unanimes à reconnaître leur compétence et leur intégrité. Il souhaite que le gouvernement obtienne un beau surplus avec la vente des liqueurs pour être ensuite en mesure d'augmenter les salaires des petits employés.

Les erreurs du gouvernement

M. Bouchard dit que le titre de cette loi, suivant une habitude prise par le gouvernement, aurait dû se lire: "Loi pour corriger les erreurs du gouvernement". Le premier ministre, dit-il, s'est rendu compte que faire des lois, c'est facile, mais il doit s'apercevoir que bien les faire, c'est tout à fait différent. Des difficultés surviennent quand il s'agit de poursuivre au nom de la Commission des Liqueurs, car en abolissant les commissaires, le premier ministre a aboli la Commission.

M. Bouchard suppose que M. Savoie est un honnête homme, mais l'avenir prouvera s'il est si bon administrateur. De toutes façons, il y aura encore et beaucoup de patronages. Les lois, ça se fait, ça se défait, ça se refait et ça se surfait. Les actes de M. Savoie, et son indépendance, en l'occurrence, on sait ce que ça signifie. Le premier ministre est le lieutenant-gouverneur en conseil, à toutes fins pratiques, M. Savoie est le premier ministre et le premier ministre est M. Savoie.

M. Bona Dussault invoque le règlement et dit qu'au conseil des ministres c'est la majorité qui décide. Jusqu'à présent, les décisions ont été unanimes.

M. Bouchard félicite le ministre de revendiquer ses droits, mais ce qu'il dit prouve les avancés du premier ministre. Car rien ne se fait sans les initiales du premier ministre sur les arrêtés ministériels et si un ministre n'est pas content il peut s'en aller.

M. Dussault prétend que c'est inexact.

M. Bouchard lui demande son

A la Commission Brien

Publication des informations et rapports — Un caucus échevinal au sujet des ordonnances provinciales sur les secours directs

La commission municipale d'enquête sur les secours directs s'est réunie hier après-midi. Au début de la séance M. Vaillancourt a protesté contre le fait que des informations sortent de la commission après les assemblées tenues à huis clos. De plus, certains rapports ont été publiés dans les journaux avant d'avoir été signés par cinq membres de la commission comme le veut le rapport créant la commission. Le rapport où M. Panet était blâmé a été publié sans avoir été signé. Comme question de fait ce rapport avait été soumis au contentieux pour nouvelle rédaction, et après rédaction il a été donné aux journaux sans avoir été de nouveau soumis à la commission. Le Dr Pedley a dit que ce rapport aurait dû subir de nouvelles retouches avant publication.

M. Brien a dit que c'est lui qui a permis la publication des rapports. Il considère que le public doit être renseigné sur le travail de la commission, afin que si le comité exécutif ou le conseil ne donnent pas suite aux recommandations de la commission, le public sache que cette dernière fait son devoir.

La Commission a entendu quatre témoins, quatre femmes, qui ont été rayées de la liste des secours par suite de la décision récente des autorités provinciales; deux d'entre elles étaient des Canadiennes anglaises et les deux autres des Canadiennes françaises.

Les deux premières se sont adressées au Family Welfare mais leur cas n'a pas été considéré; tandis que les deux Canadiennes françaises ont été secourues par la Saint-Vincent de Paul sur l'intervention de leur curé.

On trouvera ailleurs dans le journal d'aujourd'hui le texte de l'ordonnance des autorités provinciales au sujet de certaines catégories de nécessiteux qui sont maintenant exclues des secours directs. A ce sujet un groupe d'échevins a l'intention de convoquer pour jeudi matin un caucus échevinal au cours duquel ils veulent étudier la question.

Déclaration du cabinet Negrin

Valence, 18. — (S.P.C.) — Peu après sa formation, le cabinet Negrin a fait une déclaration où il dit se considérer comme "le représentant de la totalité des partis politiques unis pour écraser la révolte, pour assurer la liberté au peuple et pour maintenir l'indépendance de l'Espagne". D'autre part, dans cette déclaration, le nouveau cabinet déplore l'insuccès d'efforts faits en vue d'obtenir la participation de l'élément anarcho-sindicaliste; il dit espérer que les anarcho-sindicalistes modifieront leur attitude, de manière à coopérer directement, dans "l'intérêt commun". Il ajoute: Le gouvernement estime que sa mission la plus importante consiste à conduire les masses au triomphe sur les envahisseurs fascistes et il se verra à cette mission avec ardeur. Nulle paix n'est possible en Espagne sans l'écrasement complet de la révolte.

opinion sur le droit constitutionnel.

M. Dussault dit que la minorité, au conseil des ministres, est assez généreuse pour se plier devant la majorité, mais les ministres ont leur mot à dire. M. Dussault ajoute que les attaques contre le premier ministre sont vives et ne servent qu'à unir davantage les députés de l'Union Nationale. Les ministres ne croient pas toujours nécessaire de relever toutes les attaques contre leur chef, mais, ils ne les ressentent pas moins.

Le cas Drouin

M. Bouchard dit qu'évidemment le ministre de l'Agriculture a des illusions et de la reconnaissance. Attendez quelque temps pour voir si l'Union Nationale est si unie. Le fait est et reste que si un ministre n'est pas content, il démissionne. A preuve: le cas de M. Oscar Drouin.

M. Dussault répond que cela confirme qu'il y a eu discussion. On continue à discuter pour que M. Bouchard retire ses paroles sur la responsabilité ministérielle, et le chef de l'opposition déclare à M. Auguste Boyer: "Je n'ai pas d'objection à retirer ce que vous dites que j'ai dit."

M. Dussault proteste encore et M. Bouchard continue son argumentation. On continue pendant tout le reste de la séance à parler des destitutions. M. Bouchard dit qu'il s'agit de gens qui en avaient besoin pour vivre.

M. Duplessis répond que les licences n'ont pas été enlevées à ceux qui ont observé les règlements. Il cite le cas de Trois-Rivières où trois licences seulement ont été enlevées pour des raisons qu'il mentionne. M. Bouchard cite aussi des cas particuliers et demande qu'on rende les licences à deux citoyens de sa ville. M. Duplessis lui promet que ces deux cas seront étudiés attentivement.

Plusieurs députés parlent ensuite des destitutions dans leurs comités respectifs.

A 1 heure, le bill est adopté en

troisième lecture et la Chambre s'ajourne à trois heures.

Démission du juge Van Devanter

WASHINGTON, 18. (S.P.A.) — Dans une lettre au président Roosevelt, le juge Willis Van Devanter annonce qu'il se démettra le 2 juin de sa charge à la Cour suprême du pays.

M. Van Devanter a annoncé sa décision peu avant la réunion d'un comité sénatorial qui doit se prononcer sur le projet présidentiel de révoquer la Cour suprême. Il a 78 ans et il passe pour faire partie de l'élément "conservateur" du tribunal.

Le 295ème anniversaire de Montréal

Déposition de couronnes et allocutions au pied du monument du fondateur: Paul de Chomedey de Maisonneuve, à la Place d'Armes — Me Victor Morin — Les Cadets du Plateau — Le troisième centenaire prochain

La Société historique de Montréal et d'autres sociétés ont marqué à midi le 295ème anniversaire de la fondation de Montréal par la déposition de couronnes au pied du monument du fondateur, Paul de Chomedey de Maisonneuve, et par quelques allocutions. Plusieurs centaines de personnes entouraient le monument et formaient elles-mêmes la plus belle couronne au fondateur. Les voyageurs qui, habituellement traversent en vitesse la place d'Armes, se sont arrêtés et ont grossi les rangs des spectateurs.

Quand les notes claironnantes des Cadets du Plateau, commandés par le colonel Duguay retentirent entre les hauts murs des maisons de finances ou gratte-ciels voisins, le nombre des spectateurs s'accrut soudainement de plusieurs centaines: aux fenêtres apparurent les minois curieux des dactylos.

Le groupe d'honneur se composait de MM. Victor Morin, président de la Société d'archéologie et de numismatique et membre de la Société historique de Montréal, qui présida à la cérémonie en l'absence de M. Agidius Fautoux; Mgr Mauraull, P.S.S., vice-président de la Société historique et recteur de l'Université de Montréal; du conseiller Filion, représentant le maire de Montréal; William H. Atherton, archiviste de la Ligue du Progrès civique; l'abbé Georges Deniger, aumônier des étudiants; Albert LeFebvre, président de l'Association générale des étudiants; et Marc Del Vecchio, président du comité de Brébeuf, secrétaire de la Société historique; Jean-Jacques Lefebvre, secrétaire adjoint de la même société; Emile Vaillancourt, secrétaire du bureau de tourisme de Montréal; Montville Boucher de la Bruère, archiviste fédéral; Arthur Tremblay, premier vice-président de la Société St-Jean-Baptiste; Alphonse de la Rochelle, chef du secrétariat de la même société; Aimé Parent, Jean-Marie Nadeau, Elzéar V. Beaupré, Georges Monette, Louis Bouchier, P.S.S., curé de Notre-Dame; Gérard Malchelosse, secrétaire du comité de révision du Dictionnaire Tanguay; Georges Carle, et autres.

On remarquait au pied du monument des couronnes offertes par la Ville de Montréal, par la Société St-Jean-Baptiste et par la Ligue du progrès civique.

Me Victor Morin

Me Victor Morin souligne que ce 18 mai rappelle le 295ème anniversaire de la fondation de Montréal par Paul de Chomedey de Maisonneuve et ses compagnons. Tourné vers le monument, il en explique les bas-reliefs, où Jeanne Mance symbolise la charité, où Closse incarne le militaire, où Charles LeMoine personnifie l'agriculture, où l'Indien évoque les périlleuses embuscades des premiers temps de la colonie.

Aujourd'hui, d'autres dangers nous menacent, menacent notre vie économique. Il faut nous unir pour lutter victorieusement au succès de nos tâches dans toutes les classes, dans tous les domaines.

MM. Filion, Tremblay, Brisebois et Atherton portent aussi la parole.

M. Brisebois souligne que le troisième centenaire de Montréal approche et qu'il convient d'en préparer la célébration avec soin pour en faire un événement de grande splendeur. Il s'arrête aux difficultés de Maisonneuve à remonter jusqu'à Montréal à l'automne de 1641. Il doit se résigner à passer l'hiver à Québec.

M. Atherton insiste sur l'importance stratégique de Montréal, Cartier et plus tard Champlain avaient jeté les yeux sur l'île de Montréal pour y bâtir une grande ville. Métropole, Montréal est destinée à grandir encore.

Les Cadets clôturent la cérémonie par l'air d'O Canada et la foule se dispersa.

En Ethiopie

Rome, 18. (S.P.C.-Havas) — On dit que M. Mussolini a formé des projets d'ordre administratif et d'ordre politique au sujet de l'Ethiopie. Il voudrait notamment transférer le siège du gouvernement d'Addis-Abeba à Djibouti, qui n'est pas loin de la frontière du Soudan anglo-egyptien, ou à Dessalé. Le climat de la présente capitale serait trop rigoureux pour les Européens.

Des rapports de divers ministères indiquent que la guerre d'Ethiopie a coûté à l'Italie environ \$689,638,000.

La Politique

Pour diminuer des "pouvoirs tracassiers"

Texte du bill Bilodeau

Québec, 18. — Voici le texte du bill Bilodeau "diminuant les pouvoirs accordés au lieutenant-gouverneur en conseil par les régimes antérieurs au 25 août 1936":

"Cette loi a pour but de faciliter et d'accélérer l'application des lois votées par la Législature et de diminuer les pouvoirs tracassiers que les anciens gouvernements s'étaient attribués."

1. L'article 586 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus, 1925, chapitre 102) est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la quatrième ligne du premier alinéa, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

2. L'article 592 de ladite loi, tel que modifié par la loi 21 George V, chapitre 56, section 5, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "pour qu'il les soumette au lieutenant-gouverneur en conseil", dans la troisième et quatrième lignes du premier alinéa, par les mots: "de l'industrie et du commerce".

3. L'article 593 de ladite loi est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la première ligne, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

4. L'article 594 de ladite loi est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la première ligne, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

5. L'article 595 de ladite loi, tel que modifié par la loi 20 George V, chapitre 47, section 7, et remplacé par la loi 22 George V, chapitre 55, section 2, est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la deuxième ligne, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

6. L'article 758 du Code municipal, tel que remplacé par la loi 8 George V, chapitre 60, section 19 et modifié par les lois 11 George V, chapitre 48, section 29; 16 George V, chapitre 34, section 7, et 18 George V, chapitre 94, section 19, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la dixième et onzième lignes du premier alinéa, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

7. L'article 769 dudit code, tel que remplacé par la loi 12 George V, chapitre 80, section 12 et modifié par les lois 18 George V, chapitre 94, section 20 et 21 George V, chapitre 114, section 7, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "pour qu'il les soumette au lieutenant-gouverneur en conseil", dans les troisième et quatrième lignes du premier alinéa, par les mots: "de l'industrie et du commerce".

8. L'article 769a dudit code, tel que modifié par la loi 12 George V, chapitre 80, section 12 et remplacé par les lois 20 George V, chapitre 103, section 21 et 22 George V, chapitre 55, section 3, est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la deuxième ligne, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

9. L'article 771 dudit code, tel que remplacé par la loi 8 George V, chapitre 60, section 22 et modifié par les lois 16 George V, chapitre 3, section 8 et 18 George V, chapitre 94, section 21, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans la quinzième ligne, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

10. Lorsqu'en vertu d'une loi spéciale réglant une corporation municipale il est décrété qu'un règlement d'emprunt doit être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, cette approbation est remplacée par celle du ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce.

11. L'article 13 de la Loi de l'avance de l'heure (Statuts refondus, 1925, chapitre 132) est modifié en remplaçant les mots: "Secrétaire de la province", dans la quatrième ligne du troisième alinéa, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

b) en remplaçant les mots: "au lieutenant-gouverneur en conseil", dans la septième ligne dudit troisième alinéa, par les mots: "à ce ministre".

12. L'article 14 de ladite loi est modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", dans les septième et huitième lignes du deuxième alinéa, par les mots: "ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce".

13. L'article 240 de la Loi de l'instruction publique (Statuts refondus, 1925, chapitre 133), tel que modifié par la loi 16 George V, chapitre 40, section 1, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur en conseil", sur le rapport du ministre des affaires municipales et sur la recommandation du surintendant", dans les 4e, 5e et 6e lignes du premier alinéa;

b) en remplaçant les mots: "ministre des affaires municipales, sur recommandation du surintendant", dans l'amendement ajouté par la loi 16 George V, chapitre 40, section 1, par le mot "surintendant".

14. L'article 25 de la Loi des compagnies de Québec (Statuts re-

fondus, 1925, chapitre 223), est modifié

a) en remplaçant les mots: "lieutenant-gouverneur", dans la 3e ligne du paragraphe 1, par les mots: "procureur général et le ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce";



Monture en bois verni, toile peinte en coloris attrayants

NOTEZ LE BAS PRIX!
SPECIAL MERCREDI



Les anciennes élèves du couvent de Stanstead, ainsi que tous les autres amis des Ursulines seront certainement heureux d'apprendre

Mère Marie de la Sainte Croix, chère et admirée par toutes les personnes qui ont eu le bonheur de la connaître, rendit son âme à Dieu pour recevoir sa récompense dernière le 25 mars 1932. Durant les longs mois de souffrance précédant sa mort, comme toujours elle se consacra avec amour à la gloire de Dieu. Son amour ardent pour les Chinois à qui elle avait sacrifié sa vie, lui fit choisir le petit cimetière Chinois catholique pour sa dernière demeure.

Mère Marie du Rosaire sera au Couvent des Ursulines de Standsstead durant quelques mois, et sera heureuse de recevoir ses anciennes élèves et amies,

Si vous voyagez. . .
 adressez-vous au **SERVICE DES VOYA-**
 geurs les pays au tarif des compagnies
GES, LE "DEVOIR". Billets émis pour
 de paquebots, chemins de fer, autobus,
 aussi hôtels, assurances bagages et acci-
 dents, chèques de voyages, passeports,
 etc. **Téléphones: BElair 3361***

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), editrice-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

DISTRIBUTION DE PRIX

Maison canadienne-française au service du public depuis 1914.

A P P E L E Z . . .

CHERRIER
2152

Léveillé
LIMITÉE

TEINTURIERS - NETTOYEURS
4368 PARTHENAIS MONTREAL
"notre ouvrage vous plaira"

Une très belle statue lumineuse de notre chère patronne, Notre Dame de Lourdes, due à la libéralité depuis longtemps connue e

cette belle fête de Couronnement
offrent leur remerciements bien
sentis à toutes les personnes qui
ont coopéré au résultat, d'une fa

—D'accord, dit Patricia, qui avait passé une mauvaise nuit.

Elle était loin d'être parfaite et de plus, elle était un peu butée.

Est-ce que, par-dessus le marché, Anne se serait moquée d'elle?

Mais les sentiments sont comme des cercles autour desquels nous

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), editrice-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

que tu n'aies voulu partager avec nous. Maintenant que tu as de la peine, tu nous refuses l'entrée de ton cœur.

Patricia se releva cette fois sans qu'on le lui demande. Elle se sent rougir, car elle, qui tracassait ses cousins pour qu'elle lui livre ses

et, quelques instants plus tard, Patricia montait dans sa chambre prétextant y avoir oublié quelque chose.

—D'accord, dit Patricia, qui avait passé une mauvaise nuit.

Elle était loin d'être parfaite et de plus, elle était un peu butée.

Est-ce que, par-dessus le marché, Anne se serait moquée d'elle?

Mais les sentiments sont comme des cercles autour desquels nous

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée),
éditrice-propriétaire — Georges Pelletier,
directeur-gérant.

Le docteur Juan Negrin réussit à former un cabinet

Ce ministère se compose de trois socialistes, de trois républicains, de deux communistes et d'un nationaliste basque

Valence, 18. — (S.P.A.) — Le docteur Juan Negrin, médecin âgé de 48 ans, socialiste modéré, a réussi à former un cabinet, en remplacement de celui de M. Largo Caballero. Ce cabinet, qui se compose de trois socialistes, de trois républicains, de deux communistes et d'un nationaliste basque, se heurte à l'opposition de deux puissants groupes de syndicats ouvriers: la Confédération nationale du travail et l'Union ouvrière générale, qui compte parmi ses dirigeants l'ex-président du Conseil Largo Caballero. La Confédération nationale du travail avait quatre portefeuilles dans le cabinet Largo Caballero. Maintenant, elle refuse

de participer au gouvernement. Voici les noms des ministres: ministre de la défense nationale, le socialiste Indalecio Prieto; ministre des affaires étrangères, le républicain de gauche Jose Giral Pereira; ministre de la Justice, le nationaliste Manuel Irujo; ministre de l'intérieur, le socialiste Julian Zugazagoitia; ministre de l'instruction et de la santé, le communiste Hernandez; ministre de l'agriculture, le communiste Vicente Uribe; ministre des travaux publics et des communications, le républicain unioniste Bernardo Giner de Los Rios; ministre du travail et de l'assistance sociale, le républicain de gauche catalane, Jaime Ayguade.

L'usine de Chandler

Texte du bill Duplessis

Québec, 18. — Voici le texte du bill Duplessis pour la réouverture de l'usine de Chandler:

ATTENDU qu'il est dans le meilleur intérêt de la province de hâter la réouverture de l'usine de Chandler et de la maintenir en opération et qu'à cette fin il est nécessaire d'adopter la présente législation.

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

[1. Nonobstant toute loi à ce contraire, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à concéder, aux conditions qu'il déterminera, à la Gaspésie Sulphite Company Ltd., qui a acquis l'usine de Chandler et qui s'est engagée à la rouvrir et à la maintenir en opération.

a) les cinq cent vingt-quatre milles de concessions forestières, situées dans la Gaspésie et vendues en 1934 à la Maritime Operating Corporation, après distraction des lots affectés aux fins de colonisation;

b) une étendue additionnelle n'excédant pas six cents milles de concessions forestières, dans un territoire qu'il jugera convenable.]

2. Tout bois provenant des concessions visées à l'article 1 doit servir exclusivement à l'alimentation de l'usine de Chandler, à moins que le lieutenant-gouverneur en conseil, lorsqu'il le jugera dans l'intérêt de la province, n'autorise l'emploi ailleurs de certains de ces bois.

3. Les concessions faites en vertu de l'article 1 auront le même effet que si elles avaient été effectuées en vertu de la Loi des terres et forêts.

4. Le montant de la taxe générale municipale annuelle sur les biens actuels et futurs de Gaspésie Sulphite Company, Ltd., de ses successeurs et ayants cause, situés dans les limites du village de Chandler, est fixé à douze mille huit cents dollars, pour une période de dix ans, à compter du premier janvier 1938, ladite compagnie ayant à la demande du gouvernement acquitté les taxes antérieures dues à ladite municipalité relativement à cette usine.

5. De ladite somme de douze mille huit cents dollars un montant suffisant pour satisfaire annuellement au paiement de l'amortissement et des intérêts annuels de la dette actuelle de la corporation du village de Chandler, sera déposé dans une banque à un compte spécial, conformément aux prescriptions du ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, dont la décision est finale.

6. Après les dix ans prévus à l'article 4, le montant de la taxe générale imposée à la Gaspésie Sulphite Company Ltd., à ses successeurs et ayants cause, ne doit jamais être inférieur au montant nécessaire au paiement de l'amortissement et des intérêts annuels de la dette de la corporation du village de Chandler établie au premier janvier 1937, et un rajustement des taxes sera alors fait suivant la loi.

7. La valeur réelle des biens imposés de la compagnie devra néanmoins être portée au rôle d'évaluation de la corporation municipale, tout comme les biens imposables appartenant aux autres propriétaires dans ladite municipalité.

8. En outre des obligations aux-

quelles elle est tenue en vertu des articles 4 et 6, la Gaspésie Sulphite Company Ltd., est considérée comme un contribuable ordinaire pour les fins de l'imposition et de la perception.

a) de toute taxe spéciale imposée par la corporation du village de Chandler et approuvée par la Commission municipale de Québec;

b) de toute taxe scolaire.

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Note explicative

Cette loi a pour objet de favoriser la réouverture et le maintien en opération de l'usine de Chandler au moyen de la cession de certaines concessions forestières dont les bois en provenant devront servir à l'alimentation de cette usine.

La loi impose au propriétaire actuel de l'usine, à ses successeurs et ayants cause l'obligation de payer pendant dix ans un montant de douze mille huit cents dollars par année de taxes et de continuer à payer chaque année après dix ans un montant de taxes générales municipales suffisant pour acquitter l'amortissement et les intérêts de la dette actuelle du village de Chandler.

Relativement aux taxes spéciales et aux taxes scolaires, la compagnie propriétaire de l'usine est mise sur le même pied qu'un contribuable ordinaire.

Où allons-nous?

Qui n'a entendu parler de "séparatisme" au cours de ces trois dernières années? Le mot, ainsi que la doctrine, sous la poussée des circonstances, est sorti du domaine spéculatif pour entrer dans celui du réel. Et souvent même aujourd'hui, le retrouve-t-on sur les lèvres de nos politiciens les plus actifs.

Est-ce le système de demain? se demandent les uns. C'est le système de demain, affirment les autres. Tous concèdent cependant — même les centralistes les plus endurcis — qu'il existe (à tort ou à raison) chez nous un véritable courant pro-Québec.

Et pourtant, aucune oeuvre encore ne traitait spécifiquement du sujet. Le premier, M. Dostaler O'Leary — des *Jeunes Patriotes* et des *Jeunes Canada* — convaincu avec Léon Daudet que le livre est le vestibule de l'action, vient de ramasser en faisceaux dans *Séparatisme, doctrine constructive!* les maîtres griefs de notre jeunesse à l'égard de la Confédération.

Ce livre intéressera, ne serait-ce qu'à titre documentaire, tous ceux qui se tiennent au courant de la politique dans le Québec, de quelque tendance qu'ils soient. L'auteur, bien que trop réaliste pour ne pas prendre position, fait le vide de tous les préjugés qui (pour ou contre) voisinent la question et nuisent toujours au raisonnement. Il ne cherche qu'une chose: le vrai visage de notre pays. Et pour cela il démontre comment à son avis "séparatisme" est non seulement l'ultime moyen de sauver notre culture, mais encore de rétablir notre économie et de remettre à nos minorités françaises du reste du pays de survivre.

En un mot, un livre qu'il faut avoir lu.

Séparatisme, doctrine constructive! est en vente à la librairie du Devoir, au prix de 75 cts l'unité.

J.-B. DESROSIERS, P.S.S.
Docteur en Théologie et en Philosophie
Professeur de Morale et de Sciences Sociales
au Grand Séminaire de Montréal

CHOISSONS

La Doctrine Sociale de l'Eglise

OU

LA RUINE

(RADIO-CAUSERIES)

LETRE-PRÉFACE DE

Son Eminence le Cardinal J.-M.-Rodrigue Villeneuve, O.M.I.,

Archevêque de Québec

75 cents FRANCO

EN VENTE AU SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Un reposoir au Parlement

QUEBEC, 18. (D.N.C.) — Un reposoir sera érigé au Parlement, pour la première fois depuis la Confédération, le jour de la procession de la Fête-Dieu.

C'est la nouvelle communiquée au "Journal", hier, par le ministre des Travaux publics, qui a charge des immeubles du gouvernement.

Au Collège Sainte-Marie

M. Jean-Baptiste Lagacé élu président des anciens

A leur réunion annuelle hier soir les anciens du collège Sainte-Marie ont élu M. Jean-Baptiste Lagacé comme président pour la nouvelle année. Les autres officiers sont les suivants: MM. Honoré Parent et François Mackay, vice-présidents, Louis Trotter, secrétaire, Jean Delorme, trésorier, l'abbé Coallier, Philippe Méthée, Paul-Emile Bourbonnais, Constant Gendreau, Georges-E. Dansereau, Châteauguay Perreault et Jean Bumbury, conseillers.

Le recteur, le Père Paul Fontaine, a adressé la parole. Il a remercié les anciens d'être présents en aussi grand nombre et leur a parlé du rôle des laïques dans l'Action catholique. Le président sortant de charge, le docteur Eudore Dubéau, doyen de la Faculté de chirurgie dentaire, a dit aussi quelques mots. M. Louis Trotter, secrétaire du conseil, félicita le chef du secrétariat de l'Association, M. Armand Godin, de son travail.

La réunion s'est terminée dans les salons des anciens, où le nouveau président M. Lagacé a prononcé un spirituel discours.

Une signature engage l'écrivain et non pas l'héritier

Paris, 18 mai (P.C.-Havas). — Le souriant Henri de Régnier, qui était un conteur éblouissant, savait envelopper d'humour et d'indulgence ses jugements d'un pessimisme amer sur quelques-uns de ses contemporains. Il a voulu, après sa mort, préserver les survivants et la mémoire des disparus de toute égratignure. Et c'est une interdiction formelle qu'il a signifiée à tous ses héritiers de publier intégralement ou partiellement les lettres qu'il a adressées à ses amis et à tous ses correspondants occasionnels. Quant aux lettres qu'il a reçues de ses fils, Pierre de Régnier vient de les remettre à la bibliothèque de l'Institut de France avec interdiction de les communiquer au public avant cinquante ans. Henri de Régnier ne cachait pas d'ailleurs le malaise qui le troublait chaque fois qu'il s'agissait de discuter l'opportunité de la publication d'un journal ou les mémoires d'un écrivain disparu. "C'est affaire, disait-il à un écrivain vivant, de prendre les responsabilités d'une signature et de ne pas laisser à son héritier le droit de l'écriver et non pas l'héritier, et l'honneur posthume est une forme de l'honneur d'écrire."

Mort de l'archevêque de Valladolid

Burgos, Espagne, 18 (A.P.). — Son Excellence Mgr Remi Garro-Chateauguay, archevêque de Valladolid, est mort hier à l'âge de 65 ans.

Expulsion d'un Juif

Ottawa, 18 (S.P.C.). — Des fonctionnaires du département de l'immigration disent que les autorités ont ordonné l'expulsion d'un Juif allemand nommé Jacob Hayum par suite de constatations faites au cours d'une enquête qui a eu lieu à Québec. Hayum, expliquent-ils, cherchait à entrer en qualité de voyageur, mais on a établi que de ce qu'il voulait, en réalité, c'était de se fixer au pays. Or, l'année dernière, le département avait refusé de le laisser entrer au pays au titre d'immigrant. Hayum projetait, cette année, de se rendre jusqu'à la côte du Pacifique et d'épouser une femme de la région. Si ce mariage avait eu lieu, il n'aurait plus été possible d'expulser Hayum.

Québec, 18 (S.P.C.). — Les autorités de l'immigration, estimant qu'il n'a pas observé les règlements, le Juif allemand, Jacob Hayum, a dû quitter le pays samedi à bord de l'*Aurania*.

Des agents du département de l'immigration ont arrêté Hayum à son arrivée. Me Mark Drouin a en vain cherché à obtenir une ordonnance d'*habeas corpus* pour Hayum. Celui-ci, qui affirmait avoir \$1,800, aurait dit à son avocat: Ils me fusilleront, s'ils apprennent que j'ai quitté le Reich en emportant une somme de plus de \$1,000, bien que cette somme m'appartienne.

"Talitha"

Par Philippe CUSSON

"Une fiction délicate", dit le Chanoine Chartier, "une fantaisie vraisemblable et magistralement agencée".

Dans cette nouvelle évangélique, l'auteur suppose que la fille de Jaire, ressuscitée par Notre-Seigneur, au commandement de "Talitha, qoumi" — Jeune fille, lève-toi! — garde par la suite, comme nom, ce mot magique du Maître: Talitha. Elle rencontre le fils de la veuve de Naim; ils se racontent leur histoire, s'aiment et...

L'auteur a obtenu de l'Archevêché de Montréal le "Nihil obstat" et l'"Imprimatur". Le Chanoine Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, a écrit la préface du livre, qui est vraiment une oeuvre d'apologétique où sont enchaînées les plus belles pages de l'Evangile. Inutile donc d'ajouter que ce sera un excellent livre de récompense pour toute la jeunesse étudiante. Élegante plaquette de 95 pages, 25 sous au comptoir, 30c par la poste.

Service de librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est Montréal.

La réouverture du moulin de Chandler

Elle aurait lieu en juillet prochain — Le projet de MM. Stadler et Pittfield et celui de M. Coulombe — Les concessions consenties et les conditions exigées — Renaissance de notre activité économique — Vote de 46 à 5

Le travail du dimanche — La fermeture des moulins le samedi midi

Québec, 18. — Hier soir, la Chambre a adopté le bill et les résolutions pour la réouverture du moulin de Chandler.

M. Duplessis rappelle la loi votée à la dernière session et décrit la misère des citoyens de Chandler, puis raconte ses négociations. Le premier ministre rappelle par le détail les engagements non tenus par l'ancienne compagnie, et dit qu'après la première loi, l'automne dernier, il a reçu la visite d'un M. Stadler et de M. Pittfield, qui étaient disposés à verser \$3,000,000 dans l'entreprise.

J'ai dit à M. Stadler, déclare le premier ministre, qu'il était intéressé avant tout à faire les travaux de construction et de réparations, puis, ayant fait son profit sur ces travaux, qu'il laisserait l'affaire à M. Pittfield qui se serait intéressé à vendre les obligations, et qu'une fois le profit réalisé sur la vente, il ne s'occuperait plus de la faire. Je leur ai dit à tous deux de ne plus revenir avec ce projet, car ce n'était pas le but de la loi, et de prendre leur chapeau et de s'en aller. Nous avons aussi reçu la visite d'un M. Simard, mais le projet soumis ne comportait pas les garanties de sérieux suffisantes.

Puis M. Coulombe est venu. Au début j'avoue que j'ai douté. Mais M. Pouliot qui, depuis le début, travaillait avec une ténacité et un acharnement admirables, a continué ses efforts. J'ai vu par la suite que M. Coulombe était sérieux et le lui ai dit de trouver quelqu'un de solide pour l'appuyer et que le gouvernement parlerait d'affaires. M. Coulombe est alors venu me voir avec M. McGinnis, président de l'*Anglo Intelpex*. Nous avons alors dit aux intéressés que nous leur concéderions les limites concédées à la *Maritime Operating Company*, et que nous serions prêts à concéder en plus 600 milles pour assurer le fonctionnement de l'usine. Mais j'ai spécifié que la compagnie n'aurait pas le droit d'utiliser ce bois pour autre chose que pour le moulin de Chandler. Nous lui avons dit que si le bois de la Gaspésie ne faisait pas l'affaire, la compagnie aurait d'autres limites.

Les exigences du gouvernement

Mais ce n'est pas tout. Nous avons dit à la compagnie: Vous allez payer toutes les taxes dues à la municipalité par la compagnie ancienne, soit \$10,000. De plus, vous allez assumer l'intérêt et l'amortissement de la dette municipale, et vous allez payer vos taxes scolaires, soit \$12,800 par année, dont \$7,800 sur la dette. Après dix ans, il y aura un rajustement de la taxation, mais la compagnie devra continuer à payer le capital et l'intérêt sur la dette.

Nous avons exigé que la compagnie soit incorporée sous l'empire des lois de la province, qu'elle ait des directeurs canadiens, dont plusieurs Canadiens français, que sa main-d'oeuvre devrait être canadienne et en grande majorité québécoise, qu'elle devrait payer des salaires raisonnables et donner des conditions de travail raisonnables. Nous avons aussi exigé que la compagnie opère continuellement le moulin, qu'elle achète tout le matériel dont elle pourra avoir besoin dans la province, et emploie autant que possible des experts de la province.

De plus, la compagnie est obligée de payer \$24,000 dues au gouvernement plus \$25,000 de frais, etc., sur vente par autorité de justice, plus une autre somme de \$22,000.

Nous avons exigé une garantie écrite de l'*Analo Pulp* pour l'opération permanente du moulin.

Ce dernier va commencer à opérer probablement en juillet prochain alors que deux digueurs seront en opération.

La compagnie comprend parmi ses directeurs: MM. Jean Mercier, J. Coulombe, Paul Gauthier, M. McGinnis, et autres.

La compagnie doit aussi payer les taxes spéciales de la municipalité.

Une épopée

Nous sommes à la dernière phase de ce que j'appellerai une épopée, dans la renaissance de notre activité économique.

En plus des taxes ordinaires la compagnie paiera toutes les taxes spéciales que la compagnie pourra imposer.

Si le gouvernement n'avait fait que cela en six mois, je dirais qu'il a fait mieux que l'ancien gouvernement en quatre ans.

Le premier ministre termine en félicitant le député de Gaspé-Sud.

Le Dr Camille Pouliot félicite et remercie avec émotion, dit-il, le gouvernement du geste qu'il a posé. Il remercie tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin.

M. Pouliot dit ensuite à ceux qui ont peut-être douté de la sincérité de son chef que les députés de l'Union Nationale ont marché non par un esprit de solidarité étroite, mais par le sentiment du devoir. Il vante ensuite le travail accompli à cette session, disant que seuls les adversaires étroits ou aveugles ne sauraient en convenir.

Le droit du conquérant

Le député de Gaspé-Sud dit plus loin, parlant de la session, qu'il a pu se glisser de part et d'autre des incidents qui ont pu scandaliser les jeunes députés. Il dit que tout conquérant a le droit d'aller dominer les vaincus jusque dans leurs derniers retranchements.

Mais il a bonne confiance que les esprits se calmeront, que l'ardeur des vainqueurs se calmera et que le gouvernement aura la soumission des vaincus, dit-il.

M. Pouliot se lance ensuite dans l'éloge de son chef. Il dit que le

premier ministre a rempli à date tous les engagements qu'il avait pris dans son comité. Il dit plus loin que le premier ministre a enseigné à ses députés un code d'honneur politique et que quel que soit le résultat de l'enquête des comités publics, elle aura enseigné aux députés le sens de l'honneur.

M. Bastien dit qu'il votera contre ces résolutions parce que c'est un faux principe pour le gouvernement d'intervenir dans les affaires privées et que donner à une compagnie 1,124 milles carrés de concessions forestières pour faire ouvrir un moulin, c'est trop cher.

M. Duplessis dit que ces concessions seront cédées aux conditions ordinaires sauf une diminution de 50% dans les droits de coupe et les redevances foncières pendant cinq ans, ce qui ne représente pas 50% de ce qui est actuellement donné en secours directs. De plus, la compagnie devra payer toutes les taxes.

M. Bouchard dit qu'il votera contre le bill justement parce que ces conditions exprimées par le premier ministre n'y sont pas inscrites. Le bill dit simplement: "Aux conditions que fixera le lieutenant-gouverneur en conseil". M. Bouchard dit qu'il ne veut pas donner un mandat en blanc au gouvernement.

La Chambre s'ajourne ensuite à 11 heures du matin.

Troisième lecture

M. Duplessis propose la troisième lecture du bill et réclame le vote. La troisième lecture est votée par 41 voix contre 5.

Ont voté pour la troisième lecture: MM. Duplessis, Fisher, Gagnon, Auger, Tremblay, Coonan, Trudel, Barré, Blodreau, Dussault, Elie, Béique, Labbé, Tardif, Pouliot, Bédard, Monette, Boyer, Jolicoeur, Pelletier (Gaspé-Nord), Pouliot (Gaspé-Sud), Bullock, Bellemare, Leduc, Barrette (Terrebonne), Auger (Gatineau), Taché, Larivière, Dr Dubé, Thibault, Labelle, Langlais, Leclerc, Fleury, Roy, Lesage, Tellier, Paradis, Perron, Drouin.

Ont voté contre le bill: MM. Bouchard, Bastien, Connors, Delagrave, Dumaine.

La Chambre s'ajourne ensuite à 11 heures du matin.

Le procès Choquette aux Assises

A la Cour du Banc du Roi, hier après-midi, se continuait le procès de Gaetan Choquette, 20 ans, de Marieville, accusé d'avoir étranglé Mme veuve H. Brosseau dans la nuit du 21 au 22 mars dernier. Une foule de témoins ont défilé devant le jury, et chacun de leurs témoignages projette une lumière nouvelle sur les circonstances du meurtre. L'un déclare que Choquette avait vu la victime recevoir une importante somme d'argent peu avant que l'attentat ne fût commis. Un autre, que Choquette, à peu près vers l'heure du meurtre, avait hélé un taxi pour se faire conduire de Longueuil à Marieville, et avait payé, sans hésitation, la somme de \$6.00 pour ce voyage nocturne. Par contre, un troisième a remarqué de la lumière chez Mme Brosseau, vers cette heure de la nuit où dut avoir lieu le crime. Enfin, un des jurés, pour mieux reconstituer dans son esprit la façon dont le crime fut perpétré, demanda au Dr Fontaine de vouloir bien lui appliquer sur la cou la courroie qui servait à la strangulation de Mme Brosseau, et de l'actionner de la même façon que fut le faire le meurtrier.

Le juge Lazure a renvoyé à aujourd'hui l'audition des témoins.

Une mère tue son enfant

Brookhaven, 17 (A.P.). — La police a percé ce soir le mystère qui planait sur l'horrible meurtre d'une fillette de sept ans, Helen Tiernan, et sur la tentative d'assassinat dont fut victime son petit frère, un garçonnet de cinq ans, découvert dans un bois situé tout près de là, la gorge entr'ouverte par un coup de couteau. Leur mère, en effet, la femme Helen Tiernan, jolies veuve âgée de 25 ans, a confessé à la police new-yorkaise qu'elle avait voulu se débarrasser de ses enfants et qu'elle-même, aidée d'un nommé George Christie, avait commis le meurtre.

Deux chefs d'union attaqués à Sorel

Pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

pour avoir été battus et expulsés de Sorel par une quinzaine d'hommes qu'ils supposent être à la solde des grévistes de l'industrie de l'acier, Adolf Welicovitch, agent d'affaires, et B. Richikoff,

En EUROPE

— AVEC ESCORTE —
ANGLETERRE - BELGIQUE
FRANCE - ITALIE - SUISSE

— y compris —
EXPOSITION de PARIS

Aller et retour à bord du somptueux rapide

Empress of Britain

Départ de Montréal et Québec le samedi 26 juin 1937

C-48 JOURS — Londres, Ostende, Bruxelles, Paris (7 jours), Lourdes, Marseille, Nice, Monte-Carlo, Rome (3 jours), Florence

Le Conseil législatif permet à Montréal de taxer les non-résidents

Selon la clause adoptée Montréal pourra taxer ceux qui gagnent de l'argent à Montréal et demeurent ailleurs — Adoption du bill de Québec: le montant de la taxe qu'on veut imposer à certaines chaînes de magasins est diminué de \$1,000 à \$500 — Troisième lecture de dix autres bills, et première lecture de huit

Québec, 18 — L'administration de Montréal pourra frapper de la taxe sur le revenu ceux qui, demeurant en dehors de la métropole, y possèdent des bureaux, y travaillent ou y possèdent une clientèle. Tel est le sens d'un amendement qui a été apporté l'autre jour au bill de Montréal par le comité des bills privés du Conseil législatif et qui a été maintenu, hier après-midi, à la Chambre haute en dépit de l'opposition déclinée par M. John Hall Kelly. Ce dernier a proposé de supprimer cet amendement pour laisser la loi telle qu'elle était.

Le débat a ce sujet survint alors que M. Hector Champagne était au fauteuil, on introduisit le bill de Montréal en comité plénier pour y insérer l'amendement indiqué au début. Le replique appuyé éloquentement son amendement. Il rappelle tout d'abord que c'est en 1935 que Montréal a demandé d'imposer une taxe sur le revenu n'excédant pas 20%. Il était d'abord contre le principe de cette taxe parce qu'alors on plaçait Montréal dans une situation désavantageuse par rapport aux autres villes. Mais on a fait comprendre alors que la taxe serait temporaire et l'on avait raison d'espérer qu'il viendrait un jour prochain où on l'abolirait. Voici que l'on demande maintenant non seulement de modifier cet impôt, mais de l'étendre en frappant tout individu occupant un emploi à Montréal ou y possédant une clientèle, tout en demeurant en dehors des limites de la métropole.

Difficultés d'application

M. Kelly trouve cette taxe souverainement injuste; car enfin, dit-il, ces gens sont allés s'établir en dehors de la ville parce qu'ils n'avaient pas les moyens, pour la plupart, de s'y établir et de payer les impôts que l'on y prélève, quand on sait surtout que ces gens résident en dehors contribuant autant que les résidents de Montréal à enrichir le trésor de la ville, comme le commerce ou l'industrie, parce que c'est dans la ville surtout qu'ils font leurs achats. De plus, prétend M. Kelly, comme l'on se base actuellement pour prélever cette taxe, sur les rapports que l'on fait aux bureaux du Revenu à Ottawa, la taxe municipale sera presque impossible d'application. En d'autres termes il sera très difficile de déterminer la partie du revenu revenant à Montréal. C'est un nid à chicane et à procès que l'on tente d'établir.

M. Kelly prétend de plus qu'il y a dans cet amendement une autre injustice du fait qu'on lui donne un effet rétroactif à partir du 1er mai 1935. Il se trouvera par là que les personnes frappées par l'impôt auront à payer cette année non pas seulement 20% mais 60% de l'impôt sur le revenu. C'est donc, conclut M. Kelly, une loi souverainement injuste et qui de plus ne saurait être applicable à cause des rapports à faire aux bureaux fédéraux du revenu.

M. Martin fait remarquer que depuis 40 ans Montréal cherche à taxer les personnes du dehors qui viennent travailler à Montréal et il trouve cela juste. Mais ce qu'il faudrait, poursuit-il, ce serait une taxe provinciale divisée au prorata des différentes municipalités.

M. Simard dit que les citoyens de la rive sud sont loin d'être satisfaits de cet amendement parce que lorsqu'ils sont allés s'établir ou ils demeurent, ils pensaient bien être soustraits à l'obligation de payer des taxes à Montréal, quand ils en paient dans leurs localités respectives. Il trouve aussi que la taxe telle qu'imposée est très difficile d'application.

M. Giroux se déclare carrément contre cette taxe, faisant remarquer que les résidents de la ban-

lieue de Montréal qui travaillent dans cette dernière ne peuvent être plus à Montréal que dans leurs localités. M. Giroux est également d'avis que cette taxe sera très difficile d'application équitable. Comment, dit-il, répercuter certains professionnels qui ont des clients à Montréal ou qui y viennent travailler de temps à autre tout en demeurant au dehors? On ne pourra pas les taxer, eux qui sont peut-être des riches, mais on taxera sûrement les petits qu'on saura bien trouver.

M. Marchand se prononce aussi contre la taxe tandis que M. Thériault l'appuie. Pourquoi, demande-t-il, dans un autre ordre d'idées, le Conseil législatif cherche-t-il toujours à se dégrader? L'autre jour, rappelle M. Thériault, à propos du bill des optométristes, on a dit ici ce que l'on avait construit au comité.

Le premier point d'ordre

M. Giroux soulève un point d'ordre, le premier encore soulevé au Conseil législatif à cette session. Il prétend que dans le cas rapporté par M. Thériault il n'y a pas eu de contradiction.

Est-il dans l'intérêt du Conseil législatif, demande M. Thériault, de décider dans l'affirmative lorsque nous sommes devant les représentants du peuple au comité et ensuite dans la négative quand nous sommes seuls ici en comité plénier?

M. Kelly fait remarquer à ce sujet qu'il est tout naturel de changer d'opinion après avoir étudié dans tous leurs stades les mesures présentées à la Chambre haute.

Finalement M. Kelly propose de supprimer l'amendement en question. On prend le vote et sa proposition est rejetée par 7 à 5.

Pour la proposition, — MM. Kelly, Carrel, Simard, Marchand, Giroux — 5.

Contre, — MM. Du Tremblay, Thériault, Martin, Daniel, Ouellet, Raymond, Chapleau, en troisième lecture.

Bill de Québec

En troisième lecture également on a adopté le bill de Québec avec trois amendements qui ont été étudiés en comité plénier. Par le premier on permet au trésorier, M. Barry, de continuer la vérification des livres de la cité; le second diminue de \$1,000 à \$500 la taxe que la ville pouvait imposer aux magasins à chaîne dont les bureaux-chefs sont en dehors de la ville; le troisième, qui a été présenté par M. Laferté, dit que la loi pourra accorder à M. Eugène Lecle, ancien prévôt des incendies, un traitement de \$2,000 dont les deux tiers seront fournis par les compagnies d'assurance, celles-ci, dit M. Laferté, n'ayant pas d'objection.

Au sujet de la taxe sur les magasins à chaîne on a fait valoir qu'il serait injuste de se servir d'un moyen de taxation pour fermer ces magasins.

Sherbrooke

La Chambre haute a reçu de l'Assemblée législative le rapport concernant la refonte de la charte de la cité de Sherbrooke. L'informant qu'elle n'acceptait pas les amendements proposés par le Conseil législatif. On décide de ne pas insister sur ces amendements, excepté sur le premier, parce que cet amendement, dit-on, avait d'abord été accepté par le comité de l'Assemblée législative. C'est celui qui autorisait le conseil de ville à donner, s'il le voulait, un salaire de \$1,000 au maire et de \$500 aux échevins.

Autres bills

Le Conseil a adopté en outre, en troisième lecture, les bills suivants:

Le bill des optométristes; Le bill du chemin de fer de Chibougamau; Le bill de la Saint-Jean-Baptiste de Québec; En première lecture on a adopté les projets de loi suivants: Loi du chemin de fer Alma-Jonquière; Loi modifiant la loi des mines de Québec; Loi relative aux Sulpiciens; Loi relative à l'Association de bienfaisance de la police de Montréal; Loi concernant la Canadian Home Insurance Company; Loi relative à l'Order Sons of Italy; Loi relative à la Société de bienfaisance du Canada; Loi relative à la Prévoyance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Ouellet se lève sur une question de privilège, déclare que, contrairement à un rumeur dont il a eu vent le matin même, il n'a jamais, ni directement ni indirectement, réclamé l'abolition de la Commission de l'industrie laitière.

Les bills suivants qui apparaissent sur l'ordre du jour ont été votés en troisième lecture sans discussion:

Loi favorisant les progrès de la colonisation et le maintien des cultivateurs sur la terre; Loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour supérieure siégeant dans le district de Rimouski;

Loi relative à l'expédition du bois à l'étranger; Loi concernant le Synode de l'Eglise presbytérienne du Canada; Loi modifiant la charte de la cité de Lachine;

Loi constituant en corporation la ville de Baie-Comeau. Le Conseil s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures.

Trompeuse publicité

L'ingénieur C.-M. Campbell prend à partie politiciens, géologues et journalistes, qui, à son avis, se complaisent dans un optimisme trop fantaisiste sur l'étendue de nos ressources minières et sur l'avenir de notre industrie minière

Ottawa, 18 (D.N.C.). — Par une réaction psychologique facilement explicable, les premiers indices du redressement économique ont provoqué un flot de prédictions optimistes sur notre avenir. Politiciens, économistes, journalistes et écrivains nous ont donné avec une belle complaisance toute une série d'affirmations les unes plus attrayantes que les autres. Les choses en sont venues au point que le sens critique a sombré dans une profonde léthargie. Mais dans aucun domaine peut-être autant que dans celui de l'exploitation minière la hardiesse des avancées a-t-elle été poussée aussi loin. Aussi est-il intéressant d'entendre, de temps à autre, quelqu'un qui mérite de retenir l'attention exprimer des avis qui cadrent davantage avec les faits.

On lira avec intérêt dans le numéro d'avril du *Canadian Mining & Metallurgical Bulletin*, organe officiel du *Canadian Institute of Mining & Metallurgy* un long article de M. C.-M. Campbell, ingénieur conseil de Vancouver, C.B., dans lequel il prend à partie politiciens, géologues et journalistes qui, de son avis, se complaisent dans un optimisme trop fantaisiste sur l'étendue de nos ressources minières et sur l'avenir de notre industrie minière. Face aux faits et à la lumière du passé, il démontre que nombre de prédictions ont déjà fait long feu et ont été la cause d'amères déceptions. Du point de vue économique, l'auteur fait voir que cette trompeuse publicité a été la cause d'un immense gaspillage. Il démontre également, chiffres à l'appui, que la solution permanente du problème du chômage ne saurait venir de l'industrie minière seule. «Même si les réserves de minerai aurifère permettaient de réaliser une production de \$250,000,000 comme on l'a prédit, dit-il, il n'en faudrait que 30,000 ouvriers de plus. Or, le nombre des assistés à l'heure actuelle, à l'exclusion de leurs dépendants, est de 1,000,000. Comment 30,000 emplois peuvent-ils sustenter 1,000,000 de personnes?»

M. Campbell s'en prend aux déclarations des personnalités politiques qui affirment à temps et à contretemps que nos ressources minières sont les plus riches de l'univers. Il prend à sa charge d'affirmer que 90 p. 100 du Bouclier précambrien, généralement considéré comme le réservoir de minéraux le plus riche au monde, n'est pas favorable à l'exploitation minière. Il en va de même de nos ressources en houille, qu'on a, de son avis, considérablement surestimées. Il va même jusqu'à considérer la statistique officielle de nos réserves de charbon comme «une farce».

Après avoir montré que le Canada est dépourvu de manganèse et manque de bon minerai de fer, en même temps que nos ressources en houille et en pétrole sont tout à fait insuffisantes, l'auteur aborde la question des chemins de fer en regard de l'industrie minière. Dans ce domaine également, la réalité a fait place à l'illusion, ajoute M. Campbell.

En guise de remède, l'auteur propose que le gouvernement fasse un inventaire systématique et complet de nos ressources minières. A l'instar de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et du Japon, le Canada devrait inventoir son sous-sol. Cet inventaire devrait porter sur tous les minéraux connus, et ceux qui nous manquent devraient être notés à l'inventaire. Par ce moyen, et par ce moyen seulement, écrit M. Campbell, le Canada pourra mettre un terme au gaspillage éhonté de ses ressources naturelles et orienter de façon intelligente le développement de son industrie minière.

Si vous voyagez...

Adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'aller et retour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemin de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chaque de voyages, passeports, etc. Téléphones: 3614-3361

Troisième sanctions de bills à Québec

Liste des nouvelles lois

Québec, 18. — La troisième sanction de bills a eu lieu hier, par sir Mathias Tellier. Voici la liste des bills sanctionnés:

Bill no 29. — "Loi favorisant, par une exception de taxes, l'amélioration des propriétés." Bill no 30. — "Loi pour sauvegarder et protéger les meilleurs intérêts de la colonisation." Bill no 31. — "Loi abrogeant la loi 24 George V, chapitre 85, relative aux auberges municipales." Bill no 32. — "Loi déterminant le statut municipal de la corporation du Monastère de Notre-Dame de Mistassini." Bill no 33. — "Loi reconnaissant l'indépendance des institutions religieuses." Bill no 34. — "Loi relative au contrat intervenu entre l'ancien gouvernement et la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence (24 Geo. V, chap. 4)." Bill no 35. — "Loi ratifiant l'autonomie municipale." Bill no 36. — "Loi modifiant la loi des bourses pour des cours additionnels." Bill no 37. — "Loi pourvoyant à la protection des chemins de colonisation." Bill no 38. — "Loi aidant la jeunesse à profiter des carrières nouvelles offertes par le développement de l'industrie minière." Bill no 39. — "Loi modifiant la loi du secrétariat relativement aux lettres patentes et autres documents." Bill no 40. — "Loi modifiant la loi des pensions de vieillesse relativement à l'endossement des chèques de pension." Bill no 41. — "Loi relative à la loi 25-26 George V, chapitre 27." Bill no 42. — "Loi ratifiant un règlement et des résolutions concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain and Elevator Company." Bill no 43. — "Loi modifiant la charte de la cité de Granby." Bill no 44. — "Loi concernant les syndicats de la paroisse de la Sainte-Famille de Granby." Bill no 45. — "Loi modifiant la charte de la Sherbrooke Railway and Power Company." Bill no 46. — "Loi modifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant." Bill no 47. — "Loi ratifiant et validant le titre de Louis-Philippe Lafond, relatif à la propriété d'un emplacement sis et situé en la cité de Drummondville." Bill no 48. — "Loi concernant la succession de feu Alfred Dalbec." Bill no 49. — "Loi relative aux syndicats de la paroisse de Sainte-Philomène de Rosemont." Bill no 50. — "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières." Bill no 51. — "Loi constituant en corporation la compagnie de Chemin de fer du nord-ouest québécois." Bill no 52. — "Loi modifiant la charte de 'Les Frères des Ecoles Chrétiennes'." Bill no 53. — "Loi instituant en corporation les Frères des Ecoles Chrétiennes de Québec." Bill no 54. — "Loi modifiant la charte de l'Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec." Bill no 55. — "Loi concernant la dation en paiement par la Chambre de Commerce du district de Montréal, à Crédit Foncier Franco-Canadien." Bill no 56. — "Loi autorisant la cité de Saint-Hyacinthe à emprunter pour rencontrer les obligations de la Chambre de Commerce de Saint-Hyacinthe." Bill no 57. — "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Verdun." Bill no 58. — "Loi ratifiant une résolution et un contrat passé entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Don-

nacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited."

Bill no 120. — "Loi ratifiant un règlement et un contrat passé entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company, Limited."

Bill no 121. — "Loi modifiant la charte de la cité de Salaberry de Valleyfield."

Bill no 122. — "Loi concernant la succession de dame Céline Laurin alias Laurint."

Bill no 123. — "Loi autorisant la vente d'un droit de réversion dans un fonds d'annuités créé conformément aux termes du testament de feu James Ross."

Bill no 124. — "Loi interprétant les clauses 4 et 5 du testament de feu Joseph Rivard."

Bill no 125. — "Loi instituant en corporation la compagnie de chemin de fer Temiscamingue and Abitibi Railway Co."

Bill no 126. — "Loi modifiant la charte de la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec."

Bill no 127. — "Loi modifiant les limites de la municipalité scolaire de la cité de Longueuil."

Bill no 128. — "Loi ratifiant l'entente intervenue entre les commissaires d'écoles de Montréal-est et de Saint-Yves-de-Laval."

Bill no 129. — "Loi abrogeant la loi 25-26 George V, chapitre 59."

Bill no 130. — "Loi modifiant le Code du notariat."

Bill no 131. — "Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la pétition de droit et le cautionnement en appel."

Bill no 132. — "Loi concernant l'exercice du droit de vote en matière municipale et scolaire."

Bill no 133. — "Loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires relativement à la juridiction de la Cour supérieure de Hull."

Bill no 134. — "Loi modifiant la loi des dentistes de Québec."

Bill no 135. — "Loi détachant certain territoire de la municipalité de St-Ephrem-de-Tring, dans le district électoral de Beauce, pour l'annexer à la municipalité de Saint-Méthode d'Adstock, dans le district électoral de Frontenac." Bill no 136. — "Loi détachant certain territoire de la municipalité de Saint-Edouard-de-Frampton, pour l'annexer à la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce."

Le 24 mai au parc La Fontaine

Plus encore que par les années passées la manifestation traditionnelle en l'honneur de Dollard des Ormeaux sera, le 24 mai prochain, la fête de la jeunesse. L'A.C.J.C. désire imprimer à cette fête patriotique un caractère éminemment jeune; aussi, les jeunes tiendront-ils un rôle prépondérant dans les cérémonies qui se dérouleront au terrain de jeux du parc LaFontaine.

La manifestation sera sous la présidence de Mgr Chaumont, directeur de l'action catholique dans le diocèse. Au cours de l'après-midi de jeunes orateurs rappelleront le fait d'armes de Dollard; d'autres exalteront son patriotisme chrétien et en exposeront les leçons pratiques.

Du terrain de jeux les corps de cadets défilent jusqu'au monument Dollard, où ils rendront hommage au héros du Long-Sault. Les corps de clairons examineront la partie musicale de la journée.

A leur arrivée au parc LaFontaine les corps de cadets se placeront dans l'ordre du défilé sur la rue Dupuy, prolongement dans le parc des rues Marquette et Champlain. Après la cérémonie, le défilé conduit par les mouvements spécialisés de l'A.C.J.C., notamment la J.L.C., la J.O.C., la J.E.C., se dirigera vers la rue Sherbrooke qui suivra jusqu'à la rue du Parc LaFontaine, la parade se continuera par la rue Racine et le chemin longeant le monument près duquel une garde d'honneur sera postée.

Un thé pour tous les goûts

THE "SALADA"

COLLEGE JEAN-DE-BREBEUF MONTREAL

Sous la direction des PERES JESUITES

Cours classique complet, couronné par deux années de Philosophie-Sciences et par le degré de Bachelier ès Arts de l'Université de Montréal.

Classe préparatoire aux Eléments latins.

PENSIONNAT---DEMI-PENSIONNAT

EXTERNAT libre pour les Philosophes et les élèves qui demeurent dans les paroisses de Saint-Germain, de Saint-Pascal, et de Notre-Dame-des-Neiges.

Edifice moderne; cours spacieuses; sports et gymnastique, au grand air du Mont-Royal.

Prospectus sur demande: s'adresser au R. P. RECTEUR ou au R. P. PREFET 3200, Chemin Sainte-Catherine - Tél. ELwood 5191-5192

Chez les anciens de Saint-Jacques

C'est jeudi, le 20 mai, à 8 h. 15 du soir, qu'aura lieu, dans le sous-sol de l'église Saint-Jacques, la grande partie de cartes et le Bingo, au profit des œuvres de l'Amicale des anciens de l'école Saint-Jacques.

M. l'abbé Auguste Lapalme présidera mercredi soir, au collège Jean-de-Brébeuf, la séance de classe des éléments latins A, à 8 h. 15. Les parents des élèves et les amis du collège sont invités à y assister.

Aux employés de bureau

Jeudi soir, le 20 mai courant, à 8 heures précises, dans l'édifice des Syndicats catholiques, 1231, rue Demontigny est, angle Beaudry, l'Association des employés de Bureau Inc. tiendra son assemblée mensuelle. Tous les intéressés sont cordialement invités.

"A B C du petit Naturaliste canadien"

par Harry BERNARD (1 vol., format 6 x 9, 64 pages, 26 illustrations par vol).

Parus à date (Règne animal) En préparation (Règnes végétal et minéral)

Le petit Pêcheur 25 Le petit Herboriste 25 Le petit Chasseur 25 Le petit Fleuriste 25 Le petit Entomologiste 25 Le petit Arboriste 25 Le petit Oiseleur 25 Le petit Jardinier 25 Le petit Fermier 25 Le petit Minéralogiste 25

aux EDITIONS ALBERT LEVESQUE

Avantages de la série

1o Rédigés pour la jeunesse, cette série vise à vulgariser des notions élémentaires sur les choses de la nature canadiennes: animaux, plantes, minéraux.

2o Dans chaque petit volume, l'auteur étudie, selon l'ordre alphabétique, 26 spécimens des règnes animal, végétal ou minéral, propres à notre pays.

3o L'artiste Arthur Lemay illustre, en regard du texte, chacun des spécimens présentés par l'auteur.

4o Chaque ouvrage comporte un récit pittoresque, une affabulation sommaire qui captive l'attention du jeune lecteur.

5o Un glossaire termine chaque volume, pour expliquer les termes spéciaux ou techniques et enrichir ainsi le vocabulaire de l'enfant.

6o La série complète contient l'étude d'environ 250 spécimens canadiens et plus de 250 illustrations correspondantes.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR 430 Notre-Dame est, Montréal

VOYAGE POPULAIRE DU "DEVOIR" EXPOSITION DE PARIS

et tournée avec escorte FRANCE - ITALIE - SUISSE LAFAYETTE

Aller à bord du Ligne Française De QUEBEC et MONTREAL — 1er septembre 1937

Voyage de 47 jours dont 30 en Europe — Huit à Paris; excursion Versailles et Malmaison — 1/2 tarif à l'Exposition — Genève, Chamoni; les Alpes au Grand St-Bernard en autocar — Milan, Venise, Florence, Rome (4 jours) Gènes, Nice; les Corniches, Monte-Carlo etc., et la Côte d'Azur en autocar — Marseille, Avignon — Hébergement à 2, excellents hôtels, visites partout avec guides, tous transport, taxes, pourboires, par personne:

Classe \$525. Classe \$435. 3ème \$375

VOYAGE DE 26 JOURS — A Paris 8 jours, hébergement, visite de la ville, Versailles-Malmaison aller \$209. et retour en 3ème, par personne

En plus: classe cabine \$140. — classe touriste \$56.

● NOMBREUSES VARIANTES par voie de Lourdes, Lisieux, Bruxelles, Londres ou retour par la Méditerranée. Prolongation à Paris à prix d'automne.

EXPOSITION DE DUSSELDORF ● De Paris et retour, 7 jours \$58. ● De Paris, le Rhin, Cologne, la Hollande et la Belgique, 15 jours \$125.

LE DEVOIR — VOYAGES 430 N.-D. est - Tél. BE. 3361 - Montréal

Programme détaillé gratuit sur demande.

S'INSCRIRE — SANS — RETARD



La Marque du CIMENT sur lequel on peut compter

Fabriquée dans la Province de Québec

Le Ciment National est un produit exclusivement canadien, fabriqué ici même dans la province de Québec, avec des matières premières et par des ouvriers de Québec. Sa haute qualité uniforme en fait un produit sur lequel on peut compter pour tous les genres de travaux en béton — améliorations à la maison ou sur la ferme, pavages, construction de ponts ou d'édifices.

H.E. SAVOIE GERANT

La presse catholique au Japon

Son importance, son organisation et sa diffusion — Nécessité d'une bibliothèque abondante de livres et de revues — Appel pressant du R. P. Vincent-Marie Pouliot, Dominicain canadien, missionnaire au Japon et directeur du Bureau de presse de Sendai

Il existe au Japon, parmi les œuvres de presse, une excellente revue: *Taimatsu* (la Torche ou le Flambeau), la seule revue catholique illustrée paraissant dans l'Empire japonais. Elle est publiée à Sendai par les Pères Dominicains canadiens. Le mot *Taimatsu* rappelle la vision qu'eut la bienheureuse Jeanne d'Arc, mère de saint Dominique, avant la naissance de son fils, d'un chien tenant dans sa queue une torche enflammée dont il illuminait et embrasait le monde. La revue veut être le porte-flambeau de la vérité chrétienne au milieu des ténèbres du paganisme.

Le R. P. Vincent-Marie Pouliot, O. P., directeur du Bureau de presse catholique de Sendai et de la revue *Taimatsu*, expose dans la lettre suivante l'importance de l'œuvre de presse pour l'apostolat missionnaire au Japon et la nécessité d'une bibliothèque abondante où il puisse s'alimenter. Il demande des livres et des revues, et il fait un appel pressant aux bienfaiteurs et amis des missions, aux libraires, aux directeurs de journaux et de revues, à tous ceux dont les bibliothèques sont remplies de livres inutilisés.

Nous voudrions, écrit-il, exprimer à tous nos bienfaiteurs et amis nos remerciements et leur faire connaître nos besoins.

Nous leur disons tout d'abord nos remerciements; car nous devons le dire en toute franchise: sans l'assistance généreuse et soutenue de nos bienfaiteurs, nous n'aurions qu'une chose à faire: fermer notre bureau de presse et suspendre la publication de notre revue illustrée *Taimatsu*. Si nous avons pu tenir jusqu'ici, c'est grâce à l'appui moral et aux secours financiers que nous avons reçus de notre vénérable évêque de Sendai tout d'abord, puis de certaines personnes qui ont su comprendre l'importance primordiale de notre œuvre de presse catholique au Japon. Aussi nous tenons à leur en exprimer ici toute notre gratitude. Qu'ils sachent que leurs noms sont écrits en lettres d'or dans nos cœurs aussi bien que dans nos registres. Chaque jour nous demandons à Dieu de bénir tout spécialement ces insignes bienfaiteurs qui n'ont pas craint de sacrifier un peu de leur fortune pour encourager et soutenir l'apostolat de la presse au Japon. Nous sommes convaincus que Dieu les bénira pour avoir répondu aussi généreusement et aussi promptement aux appels réitérés de Sa Sainte Pie XI en faveur de la presse catholique.

Pour prouver à nos bienfaiteurs de façon tangible que leurs précieuses aumônes ont été bien employées, qu'ils nous permettent de leur dire en toute simplicité les résultats obtenus par notre Bureau depuis sa fondation. Organisé il y a à peine deux ans, notre bureau de presse de Sendai a publié à venir jusqu'ici, à part quelques plaquettes de propagande, une revue illustrée intitulée *Taimatsu* (Torche), paraissant tous les mois et tirée à deux mille exemplaires.

C'est la seule revue catholique illustrée paraissant dans tout l'Empire du Japon; aussi, a-t-elle reçu dans tous les milieux un accueil très chaleureux. De partout, nous avons reçu des témoignages très élogieux qui nous ont été un précieux réconfort dans la lourde tâche que nous avons dû assumer à la demande de nos supérieurs. Outre les lettres de félicitations que nous avons reçues de S. E. le Délégué Apostolique et de plusieurs évêques du Japon, nous venons de recevoir de Son Eminence le cardinal Pacelli, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, un document fort précieux confirmant et ratifiant de façon officielle notre œuvre de Presse et sa publication mensuelle. Nous croyons que ces hauts témoignages de sympathie sont de nature à encourager nos bienfaiteurs et nos amis à nous continuer leur précieux concours.

C'est pourquoi, nous n'hésitons plus à leur donner un bref exposé de nos besoins les plus urgents. Grâce à Dieu et à nos fidèles bienfaiteurs, notre Bureau de Presse a pu se maintenir jusqu'ici sans trop de difficultés; mais l'avenir est loin d'être assuré. Point n'est besoin de dire, en effet, qu'une revue illustrée du genre de celle que nous publions requiert chaque mois des sommes considérables pour les travaux de traduction, de rédaction et d'impression; si le diocèse de Sendai n'avait assumé la responsabilité financière de cette œuvre, il nous serait absolument impossible de continuer.

Aussi désormais, nous faudra-t-il essayer de trouver à l'étranger, chez nos amis d'Europe et d'Amérique, les sommes dont nous avons besoin pour balancer notre budget. Nous ne demandons pas qu'on nous envoie de gros montants d'argent; il suffit que chacun de nos correspondants apporte sa petite

contribution annuelle de chacun à l'œuvre de la Presse Catholique au Japon. Si chacun de ceux qui liront cet appel en faveur de notre œuvre avait à cœur de nous aider de façon vraiment efficace, nous pourrions certainement finir par surmonter les difficultés financières inhérentes à une organisation comme la nôtre, fondée avant tout sur la charité et non sur le lucre.

En plus de cette collaboration financière à notre Bureau de Presse, il y a aussi une autre manière très efficace de nous aider; et ici, nous nous adressons surtout aux intellectuels et à ceux qui s'occupent d'œuvres de presse et de librairies catholiques. Un des plus grands problèmes pour les écrivains et les directeurs de journaux et de revues en mission, c'est certainement la pénurie des livres et des revues. L'on reçoit bien de temps en temps quelques revues pieuses ou quelques volumes plus ou moins étoffés; mais comment se servir de cela pour aborder les grands problèmes de l'heure, pour diriger l'opinion d'un peuple aussi cultivé et aussi renseigné que le peuple japonais, pour combattre les erreurs d'une presse souvent hostile à la religion, pour rectifier les renseignements plus ou moins erronés que l'on donne sur tel mouvement religieux ou politique, sur telle guerre civile, etc...?

C'est pourquoi, nous osons faire aujourd'hui cet appel quasi-désespéré. Déjà l'année dernière, nous avons fait une pareille demande à notre dévoué confrère de Paris, le R. P. Guenin, directeur des "Missions dominicaines". Il a été non seulement assez bon pour publier notre lettre dans sa jolie revue mensuelle, mais depuis il nous a lui-même fait le service gratuit de sa revue et il nous a fait parvenir plusieurs ouvrages dont nous avons pu nous servir avec beaucoup de bonheur. Notre appel a été aussi entendu par l'Ami du clergé, que nous avons régulièrement reçu depuis janvier 1936; puis, par une dame de Belgique, qui nous a fait parvenir plusieurs revues et journaux auxquels elle est elle-même abonnée. Nous devons mentionner aussi le monastère de nos dominicaines de Dinant, d'où nous recevons une revue fort intéressante: *Orientations religieuses et intellectuelles*, puis le couvent de Sainte-Sabine, qui, par l'entremise de son zélé prieur, nous a fait parvenir de précieux ouvrages philosophiques et théologiques et, enfin, les Dominicains d'Allemagne et d'Angleterre, qui nous envoient leurs revues missionnaires.

C'est à peu près tout ce que nous avons reçu. Vraiment, ce n'est pas très encourageant. Est-il possible que nous ne puissions trouver en Europe et en Amérique qu'une dizaine de personnes qui veuillent réellement collaborer à notre œuvre de presse? Non, certes, elles sont beaucoup; nous ne sommes pas assurés de recevoir en réponse à cette lettre des témoignages sincères et tangibles de la sympathie dont nos frères et amis d'Europe et d'Amérique entourent notre œuvre de presse. Nous les supplions donc de nous envoyer en grand nombre des revues, des journaux et des livres de toutes sortes; qu'ils nous envoient aussi des illustrations, des images d'art, des albums, des photos récentes de personnalités illustres, des photos de lieux saints, de monuments, d'églises, de cloîtres, de récentes événements catholiques, etc... tout cela nous est indispensable pour l'illustration de notre revue; nous voulons faire du *Taimatsu* une revue artistique qui non seulement soit intéressante pour les catholiques, mais qui s'impose à l'attention des païens eux-mêmes. Si nous pouvions en arriver là, ce serait un grand pas de fait pour la propagande religieuse. Notre influence catholique y gagnerait prodigieusement. A tous ceux qui nous enverront quelque chose, nous promettons une réponse immédiate avec l'envoi gratuit d'un numéro de notre revue illustrée ou même de toute une année si le cadeau est de quelque importance.

C'est donc en toute confiance que nous recommandons notre bureau de presse de Sendai à la bienveillance de nos bienfaiteurs et amis d'Europe et d'Amérique, assurés que notre appel trouvera un écho dans leur cœur. Qu'ils daignent agréer à l'avance l'expression de notre plus profonde gratitude.

Fr. Vincent-Marie POULIOT, O.P., directeur du Bureau de presse de Sendai.

On peut adresser les envois directement au R. P. Vincent-Marie Pouliot, O.P., directeur du Bureau de presse, Tenshudo Moto-Terra-Koji, SENDAI-SHI (Miyagi-ken), Japon, ou au R. P. directeur des Missions dominicaines, Saint-Hyacinthe, P.Q., qui les fera parvenir à destination.

La mission belge

Arrivée samedi par le "Montcalm" — Programme des réceptions

Le paquebot "Montcalm" du Pacifique Canadien, attendu à Montréal le 22 mai, amènera d'Europe la mission économique belge, composée d'une vingtaine de représentants de l'industrie et du commerce belges. Cette mission officielle a été envoyée au Canada pour étudier la possibilité de resserrer les liens du commerce entre la Belgique et le Canada. Voici la liste des représentants belges qui arriveront à bord du "Montcalm".

Lucien Graux, président du Comité Central Industriel.

Vicomte A. du Parc, de Bruxelles, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire, chef de la section de l'Expansion commerciale au Ministère des Affaires Étrangères.

Alfred Frank, de Bruxelles, représentant en Belgique de l'Association Belge-Canada.

Fred. Met den Ancht, secrétaire de la Mission.

Henri J. P. Belliard, d'Anvers, président des ateliers de réparations et chantiers Belliard-Crighon & Co., administrateur du chantier naval de Rupelmonde et des Corderies et Tissage Franco-Belges.

Jean Boels, de Gand, directeur général de la Cie Bergougnan Belge.

Rév. P. de Sebast. Braun, directeur de l'atelier d'art de Maredsous.

Crombe, licencié en droit.

De Mot-Morel, de Bruxelles, administrateur des Écrémeuses Mélotte.

René Destree, de Bruxelles, vice-président de la Cie Belge, représentant des A.C.E.C.X.

Edmond Henquin, de Bruxelles, administrateur de la Cie Belge, représentant des A.C.E.C.

Charles Hervy-Cousin, de Bruxelles, vice-président du conseil supérieur de la marine, administrateur de la Cie des Installations Maritimes de Bruges-Zeebrugge et administrateur du charbonnage de Grovelde, de Ougrée, directeur commercial de la Société Commerciale d'Ougrée-Marhay.

Jacques Masui, de Bruxelles, représentant un certain nombre d'industries belges.

Alexandre Osterrieth, d'Anvers, comptoir laurier.

Taslaux, Continental Cellulose.

J. Thomas, de Bruxelles, directeur de la Cie Commerciale Belgo-Canadienne.

Val Haisberghe, importateur de produits alimentaires.

Lucien Verlongen, administrateur de la S. A. Verlongengoens, à Termonde.

Thiry, machines pour papeteries.

Cette visite du Canada par la mission belge est un développement du beau travail qui a été fait jusqu'ici par l'Association Belge-Canada, sous la présidence du baron Louis Empain, qui est à Montréal depuis quelques mois et qui jeta les fondations de plusieurs entreprises importantes dans différents centres de la province de Québec.

Comité de réception.

Un comité de réception, sous la présidence de sir Edward Beatty, président du Pacifique Canadien, a été organisé pour coopérer avec la mission économique belge. Ce comité est composé de: Sir Edward Beatty, président; Hon. sénateur Charles Beaubien, vice-président; major J. G. Parmelee, député-ministre du commerce; M. S. J. Hunfergord, président du Canadian National; Arthur B. Purvis, président et directeur général de la C.I.L.; Ross H. McMaster, président de la Steel Co. of Canada Ltd; Jackson Dods, gérant général de la Banque de Montréal; M. Beaudry Lemay, président de la Banque Canadienne Nationale; H.-col. Allen Magee, vice-président de la Banque Barclay; René Morin, président de la Chambre de Commerce; M. B. W. P. Coghlin, président de la Canadian Manufacturers' Association; Henry W. Morgan, président de la Chambre de Commerce canadienne; J. W. Nicholl, président du Board of Trade; H. Laureys, président de la Chambre de Commerce Belge; John Bassett, président de la Gazette; M. P.-R. Du Tremblay, président de la Presse; René Haesen, directeur-gérant du Groupe de la Compagnie Belgo-Canadienne de Crédit.

Du 22 mai au 5 juin

La délégation belge restera au

Canada du 22 mai au 5 juin. Un programme chargé leur a été préparé et qui commencera le jour de leur arrivée, par la radiodiffusion d'un discours de M. Edouard Montpetit, qui parlera de "L'amitié belgo-canadienne". Le lendemain, une assemblée sera tenue dans la salle du conseil de l'Association Belge-Canada. Un peu plus tard, la délégation visitera l'exploitation agricole de l'Association Belge-Canada, à Oka. Ensuite viendra un petit voyage à Sainte-Marguerite, où aura lieu l'inauguration de l'hôtel de l'Association, au lac Masson.

Mardi, le 25 mai, Son Excellence le gouverneur général inaugurera l'exposition belge dans le magasin Henry Morgan & Co. Ltd., et à midi la délégation ira rendre visite au maire et aux échevins à l'hôtel de ville. Dans la soirée, M. Wilfrid Bovey fera un discours qui sera radiodiffusé.

Mercredi, le 26 mai, la délégation visitera les ateliers Angus, du C.P.R. Le lunch sera donné par la Chambre de Commerce belge, qui sera suivi par la visite de l'édifice Bell Telephone. Le baron Louis Empain les recevra au Cercle Universitaire au cours de la soirée.

Jeudi midi, cérémonie au cénotaphe et déjeuner au chalet du Mont-Royal. Vendredi, le groupe ira à Shawinigan et reviendra samedi pour partir dimanche soir pour Ottawa où il sera reçu à déjeuner par M. le sénateur Dandurand.

Mardi, le 1er juin, la délégation se rendra à Toronto, puis aux chutes Niagara, revenant à Montréal jeudi où il sera reçu pour un dîner donné par le baron Silverer, ministre belge au Canada. A Québec, où les visiteurs se rendront un peu plus tard, les autorités civiles et provinciales les recevront. Ils partiront pour la Belgique le 5 juin au soir.

La Manécanterie au Plateau

Qu'est-ce que cette fameuse Manécanterie de la Nativité dont on parle tant ces jours-ci? — Voilà une question que se posent certaines personnes peu au courant.

Disons tout de suite que cette Manécanterie est, à l'heure actuelle, une des plus belles choses à entendre, parmi les chorales mixtes, hommes et enfants — qui n'ont été sûrement pas une qui soit arrivée à un aussi haut degré de perfection, et cela après trois ans à peine d'existence. Il a fallu la ténacité de son directeur, un religieux d'une haute culture musicale; il lui a fallu inculquer à ses chanteurs cet amour passionné de la belle musique, ce goût du travail difficile accompli joyeusement et en commun, pour créer et maintenir cette œuvre d'art qu'est la Manécanterie.

Ils sont là environ 90 enfants et une trentaine d'hommes, dont un bon nombre de religieux, et qui interprètent à ravir les œuvres les plus significatives de tous les temps. A cause de leur travail assidu et intelligent, ils réussissent des tours de force que peu de groupes, même de professionnels, sauraient réaliser. Tout de blanc vêtus, et portant sur la poitrine une simple croix de bois, ils sont la seule filiale officielle, au Canada de la célèbre Manécanterie de France.

Qu'est-ce que la Manécanterie? Tout ce que l'on pourrait dire ne saurait décrire pleinement cette chorale qui fait maintenant la gloire de notre ville et de notre province. Pour la comprendre et pour l'aimer, il faudra l'entendre à son concert de mardi, le 25 mai, à l'Auditorium du Plateau. On peut dès maintenant réserver ses billets à la maison Edmond Archambault. (Communiqué).

A Bedford, dimanche

MGR CAMILLE ROY, M. L. P. DESLONGCHAMPS ET MRE ADELARD LEDUC

A Bedford, dimanche après-midi, le 23 mai, rassemblement organisé par les comités régional et paroissiaux de la langue française. Prendront la parole notamment, le président de la Société du Parler Français au Canada, le recteur de l'Université Laval, le président du deuxième Congrès de la Langue française, Mgr Camille Roy, M. L. P. Deslongchamps et Mre Adélaïde Leduc.

Le soir: concert de chants canadiens — danses en costumes — comédie, etc., à la salle Victoria.

Tout porte à croire que la Journée française du 23 mai, à Bedford, laissera dans la mémoire de tous un beau souvenir.

Conseil législatif

Québec, 18. — Le comité des bills privés du Conseil législatif a siégé, hier soir, sous la présidence de M. Alphonse Raymond et adopté les bills suivants sans discussion:

Le bill de Verdun, dont on a supprimé la clause 4.

Le bill de la cité de Lachine.

Le bill de la succession McCready.

Le bill de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Le bill de la Prévoyance.

Le bill de la Canadian Home Ins. Co.

Le comité s'est ajourné à ce matin.

Pour et contre

le baron Empain

A Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Sainte-Marguerite du Lac Masson, 18. (Spé. au Devoir). — Les prochaines élections municipales vont vraisemblablement se faire dans cette municipalité sur les entreprises du baron Empain, millionnaire belge qui inaugurerait la semaine prochaine une station estivale au lac Masson en même temps qu'un centre agricole à Oka.

Il y a à Sainte-Marguerite les partisans du baron Empain et ses adversaires. Les deux camps vont se dresser publiquement l'un contre l'autre aux élections municipales de juin. L'an dernier, le baron Empain a obtenu de la municipalité, par voie de référendum, une exemption de taxe de 75%, en retour d'une promesse de donner du travail aux gens de la municipalité pendant une période de deux à cinq ans.

Ses adversaires prétendaient qu'il n'aurait pas tenu toute sa promesse, après avoir obtenu son exemption de taxe.

Les deux camps vont se livrer une rude bataille pendant la campagne municipale prochaine.

Carte du réservoir Gouin

La division des Levés et de la Génie du ministère des Mines vient de publier une carte du réservoir Gouin, que l'on peut se procurer dès maintenant. Elle représente le grand réservoir Gouin, qui assure le régime des eaux de plusieurs importantes usines d'énergie électrique de la région du Saint-Maurice, et du pays avoisinant. Le réservoir est situé presque au milieu de la région tracée sur la carte: il occupe une étendue d'environ 300 milles carrés et contient 160 milliards de pieds cubes d'eau, à son niveau maximum. C'est la Commission des Eaux courantes de la province de Québec qui a construit en amont du fleuve Saint-Maurice le barrage nécessaire au réservoir: grâce à lui le débit à l'étiage a augmenté de 6,000 à 18,000 pieds à la seconde.

La nouvelle carte, à l'échelle de 4 milles au pouce, reproduit une partie des comités d'Abitibi, de Lavolette et de Roberval, la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada qui traverse le sud de la région, et le tracé d'une route en construction qui ira du chemin de fer aux chantiers miniers de la région de Chibougamau, au nord. Les autres moyens de communication avec cette importante région minière sont le canot et l'avion. L'itinéraire en canot va d'Oske-laneo, sur la voie ferrée, jusqu'au lac Chibougamau et continue de là jusqu'au lac Mistassini. Les portages y sont clairement indiqués et en assez bon état.

Le pays décrit sur la carte est boisé (d'épinette surtout); les lacs et les cours d'eau abondent en truite, en achigan, en doré et en brochet.

On peut obtenir la carte du réservoir Gouin moyennant 25 cents l'exemplaire, en s'adressant au chef du Service des Levés, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa.

Journée catholique de Sherbrooke

TRAIN SPECIAL DE MONTREAL

Un train spécial partira de Montréal, le dimanche matin, 23 mai, pour conduire à Sherbrooke les retraités et leurs amis qui voudront participer à la Journée catholique.

Ce train quittera la gare Bonaventure à 7 h. 45 (heure avancée). Arrêt à Saint-Lambert, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe et Richmond. Le train repartira de Sherbrooke, après la dernière séance à 10 h. du soir. Le billet est de \$2.50, aller et retour, valable jusqu'au mardi.

Il y aura messe pour accompagner les retraités, avant le départ du train, à la cathédrale de Montréal, à 7 h. précises. Tous sont invités à y communier. Le déjeuner sera servi gratuitement sur le train.

On peut se procurer des billets au secrétariat des Retraités (hermès, 1661, rue Rachel est (AMH 1989), ou au parloir de l'Immaculée-Conception (1855, Rachel E.).

Il y en aura aussi en vente à la gare au moment du départ.

Nouveaux maires

Hull, 18. (C.P.). — M. Rodolphe Moreau a été réélu maire de Gatineau. C'est la huitième fois de suite qu'il obtient la majorité sur ses adversaires.

M. Estor Charette lui faisait la lutte cette année. A Gatineau Mills, M. Palma Racicot vainquit ses deux adversaires, MM. Théobald et Edouard Charette.

A Graciefield, enfin, M. Remi Faure devient premier magistrat de sa ville. Il a défait M. G.A. Mayrand. Ont aussi été élus maires: MM. J.-A. Blondeau à Loretteville, Joseph Trudel à Boischatel, J.-A. Gilbert à Sainte-Anne de Beaupré, et Joseph Forest à Saint-Denis de Brandon.

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ELECTRIQUES en gros 5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731

Départ du Dr A. Frappier pour l'Europe

M. le Dr Armand Frappier, licencié en sciences, directeur du service de bactériologie de l'Université de Montréal et à l'hôpital Saint-Luc, directeur du laboratoire du B.C.G., partira le samedi 29 du courant pour l'Europe à bord de l'Empress of Australia. Le Dr Frappier fait en France un voyage d'études de deux mois à l'Institut Pasteur de Paris. Il profitera de son séjour en Europe pour visiter en Allemagne, à Dusseldorf, l'exposition des produits synthétiques qui s'y tiendra bientôt. Il fera un bref séjour aux Instituts Robert-Koch et Kaiser-Wilhelm, de Berlin, et chez le professeur Ascoli, à Milan. Dans l'intérêt des laboratoires de bactériologie de l'Université et de l'hôpital Saint-Luc, il visitera aussi le professeur Ramon, spécialiste des anatoxines, les Drs L. Nègre et W. Guérin, spécialistes de la tuberculose expérimentale et du B.C.G.

Les cadets du Mont-St-Louis

L'inspection annuelle du corps de cadets du Mont-Saint-Louis aura lieu au Champ-de-Mars, samedi, le 22 mai, à 3 h. 15 du soir. L'inspection sera suivie de l'honneur au drapeau. Les deux cérémonies seront présidées par le col. Henri Desrosiers. En cas de mauvais temps, l'inspection aura lieu au manège de la rue Craik.

Cheez les Belges

Le Cercle artistique belge affilié à l'Association Belge-Canada a tenu dimanche, le 9 mai, aux bureaux du siège social de l'Association Belge-Canada, 417, rue St-Pierre, son assemblée annuelle pour l'année 1936-37.

Le résultat des élections fut: MM. J.-B. Dubois, président; J.-J. Goulet, 1er vice-président; Antoine Goulet, 2e vice-président; S. Robert, secrétaire; F. Wolff, trésorier, A. Bonvoisin, commissaire.

Amicale St-Vital

La réunion annuelle de l'Amicale Saint-Vital, aura lieu, dimanche le 23 mai, à l'école Saint-Vital, 11540, boulevard Pie IX.

Messe à 10 h. 30 à l'église Saint-Vital, goûter, musique, élections. Cordiale bienvenue à tous les anciens professeurs et élèves. Information: Du. 3284-85.

Reunion des anciens au Collège de Montréal

La réunion annuelle des Anciens du Collège de Montréal aura lieu le lundi, 31 mai.

4.30h. p.m. (heure avancée): Salut du T. S. Sacrement.

5h.: Assemblée: rapport, élections, discours du président sortant. — Jeux.

6h.: Souper.

7h. 30: Représentation: Les élèves du Collège, avec le concours de MM. Gratien Gélinas, André Montpetit, Jean-R. Desmarais, Jean-Léon Charlebois et Eugène Guertin, joueront: "Les Plaisirs du Hasard", comédie en quatre actes de René Benjamin.

Les Anciens qui n'auraient pas reçu leur invitation sont instamment priés de venir quand même. Les Plaisirs du Hasard seront répétés le mercredi, 2 juin, à 8h. 15 pour le public.

Les dernières nouveautés françaises

LE CANADA — puissance internationale — par André Siegfried. 11 cartes et graphiques. Volume de 235 pages. Au comptoir ou par la poste \$1.35

LES MERVEILLES DE LA MER — Les Coquillages — 15 planches en couleurs d'après les aquarelles de Paul A. Robert, texte de Paul Valéry de l'Académie Française. Au comptoir ou par la poste 1.00

SPLendeur DES PAPILLONS — 12 planches de papillons exotiques reproduits directement en couleurs naturelles, texte de Colette. Au comptoir ou par la poste 1.00

LA FORTUNE DE LA FRANCE par Jacques Bainville. Volume de 365 pages. Au comptoir ou par la poste 1.25

ISRAEL, son passé, son avenir, par H. de Vries de Heekelingen. Volume de 274 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

PORTUGAL par Gonzague de Reynold. Volume de 350 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

IMAGES D'EPINAL par la Princesse Bibesco. Volume de 270 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

APPEL AU BON SENS par le R. P. Gillet. Volume de 320 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

ESSAI D'UNE SOMME CATHOLIQUE CONTRE LES SANS-DIEU — (deuxième édition revue) — Volume de 565 pages. Au comptoir ou par la poste 1.25

L'ACTION RELIGIEUSE de Fernand Brunetière (1895-1906) par J. Van Der Lugt. Volume de 248 pages. Au comptoir ou par la poste 1.25

SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE (tome 111) par Lucien Corpechot. Volume de 260 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

EDUCATION PSYCHOLOGIQUE DE LA JEUNESSE par le Dr H. Mignon. Volume de 300 pages. Au comptoir ou par la poste 1.00

LE COMMUNISME ET LES CHRETIENS par François Mauriac, Père Ducatillon, Nicolas Berdiaeff, Alexandre Marc, Denis de Rougemont, Daniel-Rops. Volume de 265 pages. Au comptoir ou par la poste .90

L'AMOUR HUMAIN par le R. P. Charmot. Volume de 330 pages. Au comptoir ou par la poste .75

VIVRE par M. M. Arami. Volume de 250 pages. 40 héliogravures. Au comptoir ou par la poste .75

NAISSANCE ET VICISSITUDES DE 300 MOTS ET LOCUTIONS — Essai de Sémantique — par le Lt-Col. de Thomasson. Brochure de 180 pages. Au comptoir ou par la poste .75

POUR CONNAITRE LE COMMUNISME par le R. P. Delaye. Volume de 250 pages. Au comptoir ou par la poste .50

SUR LES GENOUX DE MAMAN — le catéchisme de bébé, par M. Compain de la Tour Girard. Volume de 155 pages. Au comptoir ou par la poste .40

LA JUSTICE EN DANGER par Fernand Payen. Brochure de 93 pages. Au comptoir ou par la poste .25

Service de Librairie du Devoir 430 NOTRE-DAME EST MONTREAL

La politique fédérale

Un résumé de notre histoire parlementaire — Un essai de psychologie politique — Une analyse de la situation actuelle des partis fédéraux québécois — Une méthode d'action qui ne bouleverse rien et qui n'engage pas l'avenir

Ceux qui s'intéressent à la politique en général, et à la politique fédérale en particulier, trouveront tout cela dans la brochure de Pierre Vigeant, qui vient de paraître dans la collection du DOCUMENT:

POUR UN PARTI NATIONAL FEDERAL

La brochure (36 pages) est en vente au Service de Librairie du "Devoir" et dans les bonnes librairies de Montréal et de Québec aux prix suivants, payables avec la commande:

L'unité	\$0.10
La douzaine	\$1.00
Pour 25 exemplaires	\$2.00
Le cent (port en plus)	\$7.00

Son chemin de Damas

(par Emery de Palencourt)



Editeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustration: Jean-Jacques Cuvelier, Trois-Rivières

LA VIE SPORTIVE

Jersey City est opposé à nos Roiaux

Les Roiaux de Montréal commencent une autre série cet après-midi alors que les hommes de Rabbit Maranville seront aux prises avec les Giants de Jersey City qui feront leur première apparition dans la métropole canadienne.

La pluie semble vouloir cesser et comme le losange est bien protégé par des toiles imperméables les deux équipes pourront évoluer sur le terrain après que du sable aura été étendu sur le champ intérieur.

L'observatoire du McGill l'annonce une température plus élémentaire et plus propice pour cet après-midi de sorte que les fervents du baseball pourront assister à leur favori et pouvoir voir à l'œuvre pour la première fois cette saison la nouvelle équipe de la Ligue Internationale.

Marvin Duke, qui n'a pas lancé depuis une semaine, sera au monticule pour les Roiaux. Glen Gager, le jeune frère de Frank, des Giants de New-York, lancera pour Jersey City.

Les amateurs montrealais auront probablement l'occasion de voir jouer un de leurs anciens favoris, Bill Urbanski, que Jersey City a obtenu de Boston. Urbanski n'a pas joué depuis le début de la saison, mais il est remis d'une infection au talon, et dimanche il a pratiqué avec son club. Il se peut qu'il participe à la série contre les Roiaux.

Kenneth Heintzelman, un jeune lanceur gaucher que les Pirates de Pittsburgh avaient envoyé à Montréal sous option au début de la saison, a été envoyé par les Roiaux à Knoxville, de la Southern Association, hier. Rabbit Maranville est d'opinion qu'Heintzelman a besoin de plus d'expérience et qu'il n'est pas prêt à lancer dans une ligue de classe AA.

Montréal espère obtenir un autre lanceur d'expérience, des Pirates pour remplacer Heintzelman. Les Pirates ont 10 lanceurs actuellement, et on croit que lorsqu'ils réduiront leur personnel le 23 mai, ils enverront un ou deux de leurs jeunes à un club mineur. Il est donc fort possible que les Roiaux obtiennent Russ Bauers, que Pittsburgh leur avait promis, ou James Thoin, ou encore tous les deux.

Le baseball

Internationale

Jersey City à Montréal, remise, terrain détrempé.
Newark à Toronto, remise, pluie.
Baltimore à Buffalo, remise, pluie.
Syracuse à Rochester, remise, pluie.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Newark	15	6	714
Toronto	14	10	583
Montréal	11	9	550
Buffalo	10	10	524
Rochester	10	11	476
Jersey City	10	12	455
Syracuse	10	12	455
Baltimore	4	17	190

AUJOURD'HUI

Jersey City à Montréal, 4 h.
Newark à Toronto.
Baltimore à Buffalo.
Syracuse à Rochester.

Américaine

Philadelphie 3, New-York 2.
Washington 4, Boston 3.
Seules parties au programme.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Philadelphie	11	7	571
New-York	12	9	571
Cleveland	11	10	524
Détroit	9	9	509
Boston	9	11	450
Chicago	8	11	421
Saint-Louis	8	13	409
Washington	9	13	409

AUJOURD'HUI

Détroit à Philadelphie
Chicago à New-York
Cleveland à Boston
Saint-Louis à Washington

Nationale

Chicago 5, Cincinnati 2.
Seule partie au programme.

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Pittsburgh	16	5	762
Saint-Louis	13	9	591
New-York	12	11	522
Boston	11	11	500
Chicago	11	12	478
Philadelphie	9	14	391
Cincinnati	8	13	381
St-Louis	8	13	381

AUJOURD'HUI

Philadelphie à Pittsburgh
New-York à Saint-Louis
Cincinnati à Chicago
Boston à Cincinnati

Cincinnati

perd contre les Cubs de Chicago

Cincinnati, 18. — La piétine tenue du lanceur Lloyd Moore et de ceux qui l'ont remplacé au monticule, après qu'il eut été envoyé sous les douches, à la quatrième manche, a valu la défaite des Rouges de Cincinnati par un résultat de 5 à 2 aux mains des Cubs de Chicago, hier après-midi.

Moore, qui commençait sa deuxième partie de la saison, a accordé huit buts sur quatre balles en moins de quatre manches mais par contre il n'accorda qu'un seul coup réussi à ses rivaux. R. Davis et Grissom passèrent au monticule pour les locaux et tous les points furent enregistrés contre eux.

La nouvelle recrue du Cincinnati, Jimmy Outlaw, a été le gros canon de l'après-midi, en frappant deux coups réussis qui firent compter deux points. Résultat détaillé de la joute:

CHICAGO

	ab.	p.	c.	s.	r.	a.
Galan 2b	4	2	2	1	2	
Frey ac	3	1	2	6	1	
Collins 1b	4	0	0	4	2	
Demaree cd	4	0	0	4	0	
O'Dea r	5	0	1	1	0	
Cavaretta cg	4	0	0	4	0	
Stainback cc	4	0	0	4	0	
Lee 1	3	0	0	0	2	

Total 33 5 6 27 9

CINCINNATI

	ab.	p.	c.	s.	r.	a.
Guyler cc	4	2	2	1	0	
Godman cd	3	0	0	2	0	
Outlaw 3b	4	0	2	2	1	
Weintraub cg	4	0	0	0	0	
V. Davis r	4	2	0	9	0	
Jordan 1b	3	0	1	10	0	
Gerbert ac-2b	3	0	0	3	4	
z-Riggs	1	0	0	0	0	
Kampouris 2b	2	0	1	0	3	
zzScarsella	1	0	0	0	0	
Myers ac	0	0	0	0	1	
zzLombardi	1	0	0	0	0	
Moore 1	1	0	0	0	1	
R. Davis 1	1	0	0	0	0	
xDwyer	1	0	0	0	0	
Grissom 1	0	0	0	0	0	
Haley	1	0	0	0	0	

Total 34 2 6 27 10

z-frappa pour Gerbert à la 9e.
zz-frappa pour Kampouris à la 7e.
zz-frappa pour Myers à la 9e.
z-frappa pour R. Davis à la 7e.
z-frappa pour Grissom à la 9e.

Résultat par manche:

Chicago 000100220-5

Cincinnati 001010000-2

Sommaire:

Erreurs: Galan, Lee 2. Gelbert: points produits par Outlaw 2, Galan, Frey 3, Collins; deux-buts, Cavaretta, Galan, Frey, Guyler, Jordan; trois-buts, Outlaw, Frey; buts volés, Frey, Outlaw; doubles-jours, Galan à Frey à Collins; Kampouris à Gelbert à Jordan; laissés sur les buts, Chicago 10, Cincinnati 7; buts sur balles de Lee 2, Moore 8, R. Davis 1; retirés au bâton par Lee, Moore 3, Davis 1, Grissom 2; coups sûrs sur balles de Moore 1 en 3-2-3 m., R. Davis 2 en 3-1-3 m., Grissom 3 en 2 m.; lanceur perdant, R. Davis; arbitres, Stark, Stewart et Barr; temps 2 h. 18.

Les Roiaux au bâton

	P.	Ab.	Cs.	2b	3b	Cs.	P.	Pc.
Beening	3	8	13	7	1	0	0	2 538
Smythe	3	2	1	1	0	0	0	1 500
Stephenson	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Heintzelman	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Dugas	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Waco	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Jeffries	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Beil	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Duke	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Sankey	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Cobb	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Haley	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Dunlap	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Harris	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Johnson	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Kies	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Klimsey	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Mylykangas	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Chandler	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Lisenbee	3	2	1	1	0	0	0	0 300
Poll	3	2	1	1	0	0	0	0 300

LES LANCEURS

	P.	Ab.	Cs.	2b	3b	Cs.	P.	Pc.
Duke	5	33	31	11	6	7	3	0 1000
Smythe	5	39	42	12	4	14	3	1 750
Johnson	5	19	24	17	11	15	2	1 667
Mylykangas	5	33	45	22	11	3	0	0 000
Heintzelman	5	2	7	6	4	0	0	0 000
Waco	5	2	6	4	4	0	0	0 000
Lisenbee	5	1	1	1	1	0	0	0 000
Poll	5	1	4	5	0	0	0	0 000
Klimsey	5	19	30	20	10	5	0	4 000

Le tennis à Ville-Emard

L'Association de tennis de Ville-Emard faisait brillamment, le 11 mai dernier, l'ouverture officielle de sa saison de tennis. Cette inauguration coïncidait avec la veille du Couronnement.

Roland Longtin et Roger Duvivage donnèrent une brillante démonstration du noble jeu de tennis, en jouant deux parties de toute beauté. Les deux artistes de la raquette semblent déjà en excellente condition, bien qu'on ne soit qu'au début de la saison. Plus de mille fervents du tennis prodiguèrent leurs applaudissements à nos deux jeunes compatriotes, ce qui prouve bien que le tennis est de plus en plus populaire à Ville-Emard.

Coups de circuit

Hier. — Grosetti, Yankees, 1; Simmons, Sénateurs, 1.
Les meneurs: Bartell, Giants, 8; Medwick, Cardinals, 6; Kampouris, Reds, 6; Johnson, Athlétique, 6; Selkirk, Yankees, 5; Walker, Tigers, 5.
Totaux: Nationale, 89; Américaine, 73. Total 162.

Le "Big Six"

	P.	Ab.	Cs.	2b	3b	Cs.	P.	Pc.
Medwick, Card.	22	91	22	32	473			
Red, St-Louis	19	78	19	36	462			
Cronin, R. Sox	17	71	12	31	437			
Walker, Tig.	21	86	21	36	407			
Todd, Pir.	21	82	20	33	402			
Brack, Dodg.	21	86	20	34	395			

Philadelphie

seul en tête de la ligue

Philadelphie, 18. — Prenant avantage d'un mauvais lancer du receveur Dickey à la huitième manche les Athlétiques de Philadelphie ont réussi à compter deux points et à assurer la victoire par un résultat de 3 à 2 sur les Yankees de New-York, hier après-midi, pour reprendre la tête de la ligue Américaine avec l'avantage d'une demi-partie sur les New-Yorkais.

Bob Johnson a été sauf au premier sur un léger roulant au début de cette manche, et avec deux frappeurs retirés, Skeeter Newsome l'a fait avancer au troisième avec un simple au centre. Johnson et Newsome ont ensuite tenté un double vol et Dickey a lancé la balle au champ gauche après que Johnson eut été pris entre le troisième et le marbre.

Johnson a égalé le score et Newsome, qui avait avancé au troisième sur l'erreur, a croisé le marbre à son tour une minute plus tard sur le deux-buts de Bill Cissell.

Quoique Lefty Gomez, qui a subi aujourd'hui sa troisième défaite, ait bien commencé la partie, retirant quatre frappeurs au marbre aux trois premières manches, c'est le lanceur de relève des Athlétiques, Lynn Nelson, qui a été le héros de la victoire des siens.

NEW-YORK

	ab.	p.	c.	s.	r.	a.
Grosetti, ac.	1	1	2	3	1	
Rolfe, 2b.	5	1	3	0	2	
Henrich, cg.	5	0	1	1	0	
DiMaggio, cc.	3	0	1	3	0	
Gehrig, 1b.	3	0	2	8	0	
Selkirk, cd.	4	0	0	1	0	
Dickey, r.	4	0	0	5	0	
Lazzeri, 2b.	4	0	0	3	2	
Gomez, 1.	4	0	1	0	3	

Total 37 2 10 24 8

PHILADELPHIE

	ab.	p.	c.	s.	r.	a.
Parker, cc.	3	0	0	2	0	
Peters, 3b.	4	0	2	1	0	
Moses, cd.	4	0	1	3	0	
Johnson, cg.	3	0	0	7	0	
Dean, 1b.	3	0	1	9	1	
Hayes, r.	4	1	1	3	3	
Newsome, ac.	4	0	1	1	4	
Cissell, 2b.	4	0	0	0	0	
Thomas, 1.	0	0	0	0	0	
Nelson, 1.	4	1	2	0	0	

Total 33 3 10 27 8

New-York 200000000-2

Philadelphie 01000002x-3

Sommaire:

Erreurs: Dickey, Cissell 2. Points produits par Grosetti, Gehrig, Moses, Cissell. Deux-buts: Grosetti. Circuit: Grosetti. Sacrifice: Parker. Double-jour: Newsome à Dean. Laissés sur les buts: New-York 10; Philadelphie 9. Buts sur balles de Gomez 2, Nelson 2. But volé: Newsome. Retirés au bâton, par Gomez 4, Nelson 7. Coups sûrs, sur balles de Thomas 3 en 0 manche; Nelson 7 en 9 manches. Mauvais lancer: Gomez. Lanceur gagnant: Nelson. Arbitres: Summers, Johnston et Geisel. Temps 2.14.

LAUTRE PARTIE

Boston 010010010-3 7 1
Washington 00000202x-4 9 1
Batteries: W. Ferrell et Désautels; Deshong et Riddle.

Bob Feller sera

bientôt au poste

Cleveland, 18. — Le lanceur Bob Feller a pratiqué hier et le gérant Steve O'Neill, des Indiens de Cleveland, a déclaré qu'il est complètement remis de la blessure au bras qui l'a tenu inactif durant trois semaines.

O'Neill a ajouté que Feller lancera avant la fin de la semaine.

Le gérant des Indiens ne fera pas commencer une partie immédiate à Feller. Il a l'intention de s'en servir comme lanceur de relève durant quelque temps.

Bill Stewart avec Chicago

Cincinnati, 18. — Bill Stewart, arbitre de la Ligue de baseball Nationale et dans la Ligue Nationale de hockey, a déclaré hier soir au cours d'une causerie à la radio qu'il était à considérer une offre du major McLaughlin pour la gérance du club de hockey Chicago. Une décision doit être prise d'ici peu.

Boston renvoie McGowan à Buffalo

Boston, 18. (P.A.) — Frank McGowan, voltigeur de 35 ans, a été renvoyé aux Bisons de Buffalo par les Bees de Boston, hier. Les Bees avaient mis McGowan à l'essai depuis le début de la saison.

McGowan a déclaré que la faiblesse de ses chevilles et un long repos forcé à la suite de deux opérations graves sont un "handicap" trop grand pour qu'il puisse se justifier dans les majeures.

Genovese enlève son titre à Wallace

Toronto, 18. (P.A.) — Frankie Genovese, jeune veltier de Toronto, a enlevé le championnat du Canada à Gordon Wallace, veltier de Vancouver, dans un combat de 10 rondes, ici hier soir.

Les trois luges ont accordé la décision à Genovese, qui s'est rallié aux dernières rondes pour prendre un avantage considérable sur le boxeur de Vancouver.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Yarosz veut un match avec Freddie Steele

L'ancien champion poids-moyen Teddy Yarosz a entrepris un "retour" qui constitue aujourd'hui l'un des exploits les plus étonnants de l'histoire de la boxe.

Le Polonais-Américain de 26 ans a repris sa place parmi les étoiles de la boxe et est l'un des plus sérieux aspirants au titre qui a déjà été le sien.

Dans l'après-midi du 1er janvier 1935, Yarosz, qui était alors le monarque des poids-moyens, a livré ce que l'on considérait ni plus ni moins que comme une exhibition.

un combat contre Babe Risko, à Scranton, Pennsylvanie. Son titre n'était pas en jeu et personne ne croyait que Risko pourrait donner du fil à retordre au champion.

mais, au cours d'une mêlée, Yarosz a été frappé au menton et est tombé, se tordant le genou droit.

Il n'a pu continuer le combat qu'en sautant sur une seule jambe et il a finalement été battu par knock-out technique à la septième ronde.

Yarosz a subi une opération, mais sa jambe ne s'est pas guérie et, après 11 rondes, il a perdu son titre aux mains de Risko, en septembre 1935.

En janvier 1936

L'enquête sur le tramway de Montréal

L'Assemblée législative vote le bill pour la formation d'un comité d'enquête —
 Paiement de \$1,000,000 à Montréal en quatre versements —
 Comité de 3 à 5 membres

Pouvoirs du comité: examiner et évaluer tout le système de tramways de la compagnie — enquêter sur la structure financière, les méthodes de comptabilité, les taux, recettes, dépenses, profits et dividendes, conditions de travail et traitements — étudier tout ce qui se rapporte à l'amélioration des moyens de transport public à Montréal — examiner tous les documents — interroger toutes les personnes qu'il croit en état de lui fournir des renseignements — s'enquérir des faits par tous les moyens qu'il croit convenables

La Commission des Tramways devra prêter toute l'aide que requerra le comité — Le comité a tous les pouvoirs d'enquête, et, quant aux renseignements à obtenir, tous les pouvoirs de la Commission des Tramways

Rapport à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session — Rapports au gouvernement, sur demande

Québec, 18 (D.N.C.) — L'Assemblée législative a voté hier le bill qui a trait au règlement de la question des tramways de Montréal. Le chef de l'opposition, M. Bouchard, a demandé pourquoi le gouvernement intervient dans une affaire qui intéresse Montréal sans attendre que Montréal réclame son intervention. M. Duplessis a répondu que le contrat du tramway a été imposé à la ville de Montréal sans qu'elle fût consultée par le gouvernement Gouin et que le gouvernement actuel agit sans délai comme il s'était engagé à le faire.

Le premier ministre a ajouté que la Compagnie des Tramways paiera à la ville de Montréal \$1,000,000 au cours du présent exercice fiscal. M. le Dr Philippe Hamel a déclaré que le bill lui paraît assez bien dans son ensemble.

Texte du bill

Québec, 18. — Voici le texte du bill relatif au règlement de la question des tramways de Montréal, présenté par M. Duplessis: SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi, a) "Comité" désigne le comité prévu à l'article 2; b) "Compagnie" désigne la Compagnie des tramways de Montréal.

2. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut instituer un Comité d'enquête composé de pas moins de trois membres et de pas plus de cinq, dont un président et un vice-président.

Il sera attribué à chacun de ces membres la rémunération qui sera fixée par l'arrêté ministériel qui les nommera ou par tout arrêté ministériel ultérieur.

En cas de décès, de démission ou d'incapacité d'agir, le lieutenant-gouverneur en conseil pourra pourvoir à leur remplacement.

Deux membres du Comité formeront le quorum.

3. Le Comité a le pouvoir et le devoir d'examiner, inventier et évaluer tout le système de tramways de la Compagnie et, entre autres, et sans restriction, ses voies ferrées, son matériel roulant, ses machineries, son outillage et ses autres biens meubles et immeubles, en quelque lieu qu'ils se trouvent situés.

4. Le Comité peut et doit faire enquête relativement

a) à toute question concernant la structure financière de la Compagnie, ses méthodes de comptabilité, ses taux, ses recettes, ses dépenses, ses profits et ses dividendes; b) aux conditions de travail en rapport avec cette entreprise et aux traitements et gages payés à ses employés;

c) à toutes choses et affaires se rapportant à l'amélioration des moyens de transport public à Montréal et au sujet du rapport mentionné dans la loi 8, George V, chapitre 84.

5. Aux fins ci-dessus, le Comité, un de ses membres ou tout représentant du Comité, peuvent tous les jours non fériés, entre huit heures du matin et six heures du soir

a) pénétrer sur tout terrain, dans toute usine, magasin, entrepôt et autres constructions et examiner tous les biens meubles appartenant à la Compagnie et obtenir à ce sujet tous les renseignements que le Comité juge utiles ou nécessaires;

b) prendre connaissance de tous les livres, plans, dessins, dossiers, titres, documents et papiers quelconques;

c) apporter et utiliser sur les lieux l'outillage et les instruments qu'il juge nécessaires pour ses recherches et se servir de ceux qui s'y trouvent;

d) prendre tous les renseignements qu'il juge utiles; interroger toute personne qu'il croit en état de lui fournir des renseignements et s'enquérir des faits sur lesquels s'étend son action par tous les moyens qu'il croit convenables.

6. Dans l'accomplissement des pouvoirs qui lui sont conférés, le Comité possède tous les pouvoirs attribués aux commissaires nommés sous l'empire de la Loi des commissions d'enquête (Statuts révisés, 1925, chapitre 8) et en plus ceux attribués à la Régie provinciale de l'électricité en vertu de la loi 1 George VI, chapitre (insérer ici le No du chapitre du bill No 48).

[7. Le Comité est autorisé, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, à employer tous les experts nécessaires et toutes personnes utiles ou nécessaires pour l'application de la présente loi et à fixer leur rémunération.]

[8. Toutes sommes nécessaires pour l'application de la présente loi seront prises à même le fonds consolidé du revenu; mais ces sommes ne constitueront que des avances et seront remboursées au gouvernement de la province en la matière et en la forme décrétées par le lieutenant-gouverneur en conseil.]

9. La commission des tramways de Montréal, en vertu du contrat mentionné à l'article 4, devra apporter toute la collaboration et prêter toute l'aide que requerra le Comité.

10. Pour les fins de l'enquête, le Comité possède tous les pouvoirs d'enquête et tous les pouvoirs quant aux renseignements à obtenir que possède la commission des tramways de Montréal.

11. Dans les huit premiers jours de la prochaine session le Comité communiquera à l'Assemblée législative les conclusions de son enquête et de son travail.

12. Le Comité devra, cependant, faire au lieutenant-gouverneur en conseil, aux époques que celui-ci déterminera, les rapports qui seront requis de lui.

13. Nonobstant toute loi générale ou spéciale à ce contraire, la Compagnie des tramways de Montréal consent à et devra payer à la cité de Montréal, pour faire partie des

revenus de cette cité, la somme d'un million de dollars payable en quatre versements d'un quart de million chacun, savoir le premier versement payable de jour de la sanction de la présente loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

Le paiement de ladite somme d'un million de dollars sera effectué sans préjudice des droits de la cité de Montréal et de ceux de la Compagnie des tramways de Montréal.

La cité de Montréal possède tous les recours légaux nécessaires pour lui assurer le paiement des versements ci-dessus conformément au présent article. La Compagnie des tramways de Montréal ne pourra être poursuivie par aucun obligataire, aucun actionnaire ou aucun autre intéressé que la cité de Montréal relativement au paiement de la somme prévue au présent article.

14. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

15. Cette loi a pour objet d'instituer un comité d'enquête avec le droit d'inventier les biens faisant partie de l'entreprise de la compagnie des tramways de Montréal et de faire des enquêtes complètes sur sa structure financière, sa comptabilité, ses recettes, ses profits, ses dépenses, ses dividendes, les conditions de travail et les salaires de ses employés.

Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

h) Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

16. Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

17. Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

18. Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

19. Le Comité doit faire part de ses conclusions et de son travail à l'Assemblée législative dans les huit premiers jours de la prochaine session.

Cette loi prévoit aussi le paiement par la compagnie des tramways de Montréal à la cité de Montréal d'une somme d'un million de dollars, en quatre versements égaux dont le premier doit être effectué le jour même de la sanction de cette loi; le deuxième, le premier août 1937; le troisième, le premier décembre 1937 et le dernier, le premier mars 1938.

Ordonnance du gouvernement

Au sujet de la distribution des secours directs à Montréal

Voici le texte de l'ordonnance mise en vigueur le 27 avril par le gouvernement provincial, et qui a pour effet de faire rayer des listes de la commission du chômage à Montréal un grand nombre de secours. M. Vézina, auditeur de la province, a formulé cette ordonnance dans une lettre au ministre du travail M. Tremblay, et ce dernier a approuvé les décisions de l'auditeur.

Québec le 24 avril 1937

Sujet: Distribution des secours directs.

CITE DE MONTRÉAL

Monsieur le ministre: Pour faire suite à notre entrevue d'hier après-midi (le 23 du courant), à laquelle assistaient l'hon. H.-L. Auger, ministre de la Colonisation, ainsi que mes représentants, MM. Téléphore Poirras et Lucien Bolduc et afin de pouvoir continuer notre travail de vérification et d'enquête sur la distribution des secours directs de Montréal, j'ai l'honneur de confirmer l'interprétation de certains cas, interprétation que vous avez confirmée vous-même et qui est selon l'esprit de la loi.

Chèques de pensions de vieillesse: il est entendu que les vieillards admis à bénéficier de la pension de vieillesse seront rayés des listes de secours s'ils auront été avisés qu'ils sont éligibles à la pension de vieillesse. Il est aussi entendu que le service de pension de vieillesse doit aviser la Commission et le bureau provincial de vérification de la date d'admission des pensionnaires.

Les chômeurs nécessiteux: il est bien défini et entendu que le verbiage à refuser tout secours approuvé par la Commission, s'il n'est pas conforme à l'esprit de la loi:

a) Toute personne devenant un cas de charité sera refusée;

b) Toute personne vivant de concubinage sera refusée;

c) Tous les cas de débauchés ou d'autres personnes qui ont travaillé temporairement et qui veulent avoir du secours parce qu'elles ont des dettes ou qu'elles ont mangé leurs revenus (revenus qui paraissent plus que suffisants pour vivre sur le même pied qu'elles vivaient autrefois) doivent être refusés;

d) Toutes les filles-mères doivent être refusées;

e) Tous les cas où des chômeurs font la demande de secours et prouvent que l'employeur ne paye pas ses gages en temps devront être refusés. Car, l'employeur devrait payer ses employés au moins une fois par semaine, afin de permettre à ces employés de vivre. Des compagnies comme le C.P.R. et d'autres retardent d'un mois ou d'un mois et demi avant de donner un premier salaire;

f) Tous les cas où les enquêtes ne sont pas complètes ou sincères seront refusés;

g) Les employés devront fournir des listes certifiées de leurs employeurs attestant qu'ils paient tel ou tel salaire; car, vous admettez avec moi qu'il existe des abus extraordinaires. L'employeur ne payant pas les gages qu'il devrait payer, l'employé est forcé de demander du secours par la différence;

h) Je verrai de plus à refuser tous les cas où les sociétés philanthropiques reçoivent des chèques pour les chômeurs qu'elles assistent; comme la Société St-Vincent-de-Paul et la Family Welfare Association. Cette dernière a deux bureaux à la Commission de chômage de manière à ce que tous ses cas soient acceptés.

Je crois qu'il serait bon que l'échelle de gain pour emploi saisonnier soit révisée, autant pour les débauchés que pour les autres catégories d'employés de ce genre. Citons, par exemple, le cas d'un débauché qui a gagné dans la saison de \$1,200 à \$1,500, si l'on se base sur l'échelle actuelle, il pourra se présenter aussitôt son travail terminé et être accepté. Toujours selon l'échelle en vigueur, il pourra recevoir jusqu'à \$32 par semaine.

Comme il a été entendu, je verrai à enquêter tout particulièrement sur les cas de loyers, vu que l'honorable H. L.-Auger, ainsi que nous-mêmes présumons qu'il existe des abus considérables soit de la part des propriétaires soit des employés de la Commission.

Je verrai à vous faire des rapports préliminaires du travail que je poursuis, afin de vous renseigner sur les résultats obtenus.

Le tout respectueusement soumis.

L'auditeur de la province, E. Vézina.

A l'honorable William Tremblay, Ministre du Travail, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Assentiment de M. Tremblay

En réponse à cette communication, M. William Tremblay, ministre du Travail, a répondu comme suit:

Québec, le 27 avril 1937. Monsieur Edgar Vézina, Auditeur de la Province, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Monsieur: J'ai étudié soigneusement votre lettre en date du 24 avril courant, dans laquelle sont posés certains principes d'interprétation de la loi des secours, et je dois vous dire que cette interprétation et la manière que vous vous proposez de l'appliquer rencontre mon approbation.

Bien à vous, William Tremblay, Ministre du Travail.

Si vous voyagez... adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chaque voyage, passeports, etc. Téléphone: BELair 3361.

Société royale du Canada

Liste des travaux français

Ottawa, 18. — La Société Royale du Canada tiendra ses assises annuelles à Toronto, cette année, du 25 mai au 28 du même mois. Dans son discours présidentiel, mercredi soir, le 26 mai, M. Lawrence-J. Burpee parlera de "La découverte du Canada". C'est aussi le même soir que l'on présentera aux gagnants les médailles de la Société. On sait que M. Aegidius Fauteux, historien bien connu et conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal, en recevra une.

Travaux français

Voici les travaux que l'on soumettra à la section française: M. l'abbé Ivanhoe Caron, "Monseigneur Joseph-Octave Plessis"; M. le chanoine Em. Chartier, "L'Ecole de poésie de Montréal"; le juge L.-A. Prud'homme, "Les premiers aborigènes du Manitoba et les mandants"; M. Francis-J. Audet, "Le Barreau et la Rébellion de 1837-38"; Mgr Olivier Maurault, "La courbe des 'Médanges Religieuses'; M. l'abbé Elie-J. Auclair, "La région de Soulanges et son canal"; le R. P. Hugolin Lemay, "Le Père Louis Hennepin, récollet, et sa morale pratique du jansénisme"; le Dr Arthur Vallée, "L'Hôtel-Dieu de Québec, une fondation hospitalière au XVIIe siècle"; Albert Ferland, "Au fil du rêve" (poèmes); Maurice Hébert, "Don Juan" (poèmes), deux extraits; Mgr L.-A. Piquet, "Trois obstacles à la paix mondiale"; M. Gustave Lanctôt, "L'invasion du Québec par le capital américain"; M. Victor Morin, "Superstitions et croyances populaires"; M. L.-P. Geoffrion, "La traduction de notre constitution"; le juge E. Fabre-Surver, "Charles-Ovide Perrault"; A. Vachon et Roger Gaudry, "Les phosphates dans le Saint-Laurent"; Aristide Nadeau, "Salinité des eaux de l'estuaire du Saint-Laurent"; MM. P.-E. Gagnon, I. Cloutier et P.-E. Pelletier, "Etude de quelques chromates"; P.-A. Giguère et O. Maass, "La pression des vapeurs des solutions aqueuses de peroxyde d'hydrogène"; le Frère Marie-Victorin, "Notes et commentaires de Nicolas Marchand et de Jean Marchand, botanistes français aux XVIIe-XVIIIe siècles"; "Sur quelques variétés et formes nouvelles de la flore laurentienne".

Les officiers

Les officiers de la section française sont MM. Gustave Lanctôt, président, l'abbé E.-J. Auclair, vice-président, et Séraphin Marion, secrétaire.

M. Arthur Beauchesne, greffier de la Chambre des Communes, est secrétaire honoraire de la Société Royale du Canada. On relève également parmi les noms des anciens présidents et membres du conseil ceux de MM. Léon Gérin et Thomas Chapais.

Les prix

Trois prix sont donnés annuellement. Cette année, le prix Flavie est accordé à F.-D. Adams, le prix Lorne Pierce à Stephen Leacock, le prix Tyrell à Aegidius Fauteux. On se souvient que le prix Lorne Pierce a déjà été remporté par Mgr Camille Roy, M. Adolphe Rivard et Edouard Montpetit; en 1932, M. Pierre-Georges-Étienne Roy obtenait le prix Tyrell.

Le défilé du 24 juin

Liste des chars allégoriques — Le centenaire des Troubles de 37 — Le 250e anniversaire de la mort de Cavellier de la Salle

Le Devoir a annoncé en premier le thème de la procession de la fête nationale du 24 juin prochain. Ce thème est celui d'une de nos chansons patriotiques les plus populaires: O Canada, mon pays, mes amours.

Voici aujourd'hui la liste des chars allégoriques avec les noms de leurs donateurs:

1. — O Canada, mon pays, mes amours (N.-G. Valiquette); 2. — Notre ciel (L.-O. Grothé Lée); 3. — Notre sol (Laiterie Perfection Lée); 4. — Nos fleurs (Dupuis Frères); 5. — Nos montagnes (le Canadien National); 6. — Nos rivières (la Montreal L. H. & P.); 7. — Nos blancs hivers (Fashion Craft); 8. — Nos villages (Montreal Tramways); 9. — Nos traditions (Les magasins Sterling); 10. — Nos contes et légendes (Lefebvre Shoe Store); 11. — Nos chansons (France-Film); 12. — Les Beaux-Arts (la Province de Québec); 13. — Notre histoire (la Banque d'Épargne); 14. — Cavellier de la Salle (le Canadien Pacifique); 15. — L.-Joseph Papineau et D. Benjamin Viger chez lord Gosford (la Presse); 16. — L'appel aux armes (Alban Janin Lée); 17. — Mère Gamelin et les Patriotes (Urgel Bourget, Lée); 18. — Les chaînes brisées (Importations européennes, Lée); 19. — Le me souvenirs (la Province de Québec); 20. — Saint Jean-Baptiste (la caisse d'Économie et Fiducie).

Comme les années précédentes, la procession aura lieu l'après-midi du 24 juin. La procession se mettra en branle au parc La Fontaine, s'acheminera dans la rue Calixa Lavallée, débouchera rue Sherbrooke pour se rendre jusqu'à la rue Atwater.

Les réalisateurs de la procession de 1937 seront, comme les années passées, MM. E.-Z. Massicotte, Jean-Baptiste Lagacé et Elzéar Roy.

Comme on le voit, quatre chars sont consacrés au centenaire des Troubles de 37, les nos 15 à 18 inclusivement.

Un autre souligne le 250e anniversaire de la mort de Cavellier de la Salle.

34 émigrants japonais tués

Hong-Kong, 18. (S.P.A.) — Une explosion dans un bateau de plaisance a tué 34 émigrants japonais. Ces émigrants devaient s'embarquer pour l'Amérique du Sud, après avoir visité le port de Hong-Kong.

500 Américains tués en Espagne

Madrid, 18. (S.P.A.) — On dit que 500 citoyens des États-Unis ont perdu la vie en combattant pour Valence et Madrid, et que cela constitue environ 30 pour cent du nombre des citoyens du pays en question qui se sont enrôlés depuis le commencement de la guerre.

Le Barreau de Québec

Québec, 18 (D.N.C.) — Le Conseil du Barreau de Québec s'est réuni, hier soir, au Palais de Justice, sous la présidence du bâtonnier, M. Onésime Gagnon, pour choisir les délégués au Conseil général, les examinateurs et les membres du comité de la bibliothèque.

M. Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries, et bâtonnier, le sénateur Lucien Morand, bâtonnier général du Barreau de la province et ancien bâtonnier du Barreau de Québec, et M. Jean-Paul Gagné, président du jeune barreau, ont été nommés, ex-officio, délégués au conseil général de l'ordre.

M. J.-Achille Jolicoeur, c.r., conseiller, a également été élu délégué, après un scrutin.

Les examinateurs qui ont été élus, hier soir, sont M. J.-A. Gagné, c.r., ancien bâtonnier et professeur à Laval; M. Fernand Choquette, c.r., professeur à Laval, et M. Rodolphe Deblais, c.r.

Le comité de la bibliothèque sera composé des membres suivants: M. J.-P.-A. Gravel, c.r., ancien bâtonnier, réélu; M. Richard Allyn, c.r., réélu; M. Jacques Dumoulin, c.r., réélu; M. Paul Lebel, réélu; M. Frédéric Dorion, élu, hier soir, et M. L.-P. Pigeon, élu hier soir.

"Le livre des mystères" (Par Léo-Paul Desrosiers) Ce sont les mystères des âmes, des cœurs, des esprits qui y sont étudiés, joliment et habilement traités. Sept nouvelles intéressantes aux personnages bien dessinés. Lecture très agréable qui fait que l'on forme le livre à regret. Volume en vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de \$1.00 franco.

"Les cageux du Saint-Laurent" L'abbé R. Desrosiers prononcera mercredi soir, à la réunion annuelle de la Société historique de Montréal, une conférence à la bibliothèque municipale sur le sujet suivant: "Les cageux du Saint-Laurent". La séance régulière est avancée d'une semaine.

ACHETE BIEN QUI ACHÈTE CHEZ

DUPUIS

MERCREDI, JOURNÉE A UN DOLLAR

VERRES GEORGIENS

Verre épais, pratiquement incassable. Idéal pour la campagne, le camp, pour breuvages froids l'été. Cristal rose ou vert, 5 ou 8 onces.

Une grande aubaine à ce prix mercredi.

12 POUR \$1.

Plateau 5151 local 202

Services à liqueurs

Pour cadeaux, pour la maison. Deux formes au choix. Verre légèrement taillé. 1 carafe avec 6 verres pour 1.00

Services à breuvages

Idéal pour la maison d'été, le camp!... 1 broc (pot) et 6 verres pour 1.00

Forme nouvelle et jolie. Pour citronnades, eau, breuvages froids.

DUPUIS — troisième (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, c.r.

conclusion. Un autre souligne le 250e anniversaire de la mort de Cavellier de la Salle.

34 émigrants japonais tués

Hong-Kong, 18. (S.P.A.) — Une explosion dans un bateau de plaisance a tué 34 émigrants japonais. Ces émigrants devaient s'embarquer pour l'Amérique du Sud, après avoir visité le port de Hong-Kong.

500 Américains tués en Espagne

Madrid, 18. (S.P.A.) — On dit que 500 citoyens des États-Unis ont perdu la vie en combattant pour Valence et Madrid, et que cela constitue environ 30 pour cent du nombre des citoyens du pays en question qui se sont enrôlés depuis le commencement de la guerre.

Le Barreau de Québec

Québec, 18 (D.N.C.) — Le Conseil du Barreau de Québec s'est réuni, hier soir, au Palais de Justice, sous la présidence du bâtonnier, M. Onésime Gagnon, pour choisir les délégués au Conseil général, les examinateurs et les membres du comité de la bibliothèque.

M. Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries, et bâtonnier, le sénateur Lucien Morand, bâtonnier général du Barreau de la province et ancien bâtonnier du Barreau de Québec, et M. Jean-Paul Gagné, président du jeune barreau, ont été nommés, ex-officio, délégués au conseil général de l'ordre.

M. J.-Achille Jolicoeur, c.r., conseiller, a également été élu délégué, après un scrutin.

Les examinateurs qui ont été élus, hier soir, sont M. J.-A. Gagné, c.r., ancien bâtonnier et professeur à Laval; M. Fernand Choquette, c.r., professeur à Laval, et M. Rodolphe Deblais, c.r.

Le comité de la bibliothèque sera composé des membres suivants: M. J.-P.-A. Gravel, c.r., ancien bâtonnier, réélu; M. Richard Allyn, c.r., réélu; M. Jacques Dumoulin, c.r., réélu; M. Paul Lebel, réélu; M. Frédéric Dorion, élu, hier soir, et M. L.-P. Pigeon, élu hier soir.

"Le livre des mystères" (Par Léo-Paul Desrosiers) Ce sont les mystères des âmes, des cœurs, des esprits qui y sont étudiés, joliment et habilement traités. Sept nouvelles intéressantes aux personnages bien dessinés. Lecture très agréable qui fait que l'on forme le livre à regret. Volume en vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de \$1.00 franco.

"Les cageux du Saint-Laurent" L'abbé R. Desrosiers prononcera mercredi soir, à la réunion annuelle de la Société historique de Montréal, une conférence à la bibliothèque municipale sur le sujet suivant: "Les cageux du Saint-Laurent". La séance régulière est avancée d'une semaine.

Notre Maître le Passé, (Ile série) par M. l'abbé Lionel GROULX

Jacques Cartier à Hochelaga, Le dossier de Dollard, Les grandeurs historiques de l'Outaouais, A travers les vieux journaux du "British Museum", Une heure avec l'abbé Groulx à propos de "37", Les "Patriotes" de 1837 et le clergé, L'Union des Canadas, Un chef de trente-trois ans, Hinks et Morin, Le "Papineau" de M. Rumilly, Les idées religieuses de Louis-Joseph Papineau, Un mouvement de jeunesse vers 1850, Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération, La France d'Outre-Mer.

Volume de plus de 300 pages. Au comptoir ou par la poste, \$1.00. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430, rue Notre-Dame est Montréal

CADEAUX D'ORDINATION

L'ordination est une des rares occasions de donner à un prêtre un cadeau qu'il gardera pour lui.

CALICES
 BREVIAIRES
 CRUCIFIX

REGISTRES DE MESSES
 BUSTES EN MARBRE
 AMPOULES STES HUILES

CUSTODES
 RITUELS
 STATUETTES

Un grand choix d'autres objets appropriés

DESMARAI & ROBITAILLE

70 ouest, rue Notre-Dame

HArbour 3194